CISAC RAPPORT ANNUEL 2023

CISAC

SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

SOMMAIRE

02 Avant-propos de **Björn Ulvaeus**
Président de la CISAC

03 Avant-propos de **Marcelo Castello Branco**
Président du conseil d'administration

04 Avant-propos de **Gadi Oron**
Directeur Général de la CISAC

05 **CISAC:**
le réseau mondial des créateurs

06 La CISAC clôture son **examen stratégique**

08 **ISWC:** sensibiliser la chaîne de valeur à sa pleine adoption

10 **Numérique :**
œuvrer à un marché du streaming plus équitable pour les créateurs

16 **« Creators for Ukraine »**

18 **Évolution du marché**

Grèce : en progrès grâce au projet CISAC _____ 18
Le soutien de la CISAC en Turquie _____ 20
La collaboration CISAC-IPRS _____ 21

22 **Soutien au lobbying national**

Les droits audiovisuels au Chili _____ 22
La loi sur la copie privée au Mexique _____ 23
Protéger les créateurs grâce aux règles commerciales européennes _____ 24
Avancées sur la copie privée en Afrique occidentale _____ 25
Guichet unique d'octroi de licences en Géorgie _____ 25

26 **Point sur le droit de suite**

Arts visuels : le Mexique relance la campagne pour le droit de suite _____ 26

27 **Campagne audiovisuelle pour une rémunération équitable**

Un évènement sur la rémunération dans l'AV se penche sur les succès remportés en Amérique latine et en Europe _____ 27

28 **Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC**

Analyse des tendances du marché du streaming _____ 28

29 **Rapport du CIAM**

TikTok au cœur des priorités du CIAM _____ 29

30 **Rapport du CIAGP**

Droit de suite, technologie et échange d'informations _____ 30

31 **Membres par région**

33 **Structure des Comités de la CISAC**

34 **Direction et conseil d'administration de la CISAC**

Avant-propos **Björn Ulvaeus**, Président de la CISAC

Nous devons rendre la vie plus juste pour les créateurs, ou nous perdrons le prochain Paul McCartney

Je suis heureux de vous présenter le nouveau Rapport annuel de la CISAC. Il rend compte du travail accompli par notre réseau mondial pour aider des millions de créateurs à gagner leur vie.

Tous les jours, des artistes – compositeurs, peintres, scénaristes, réalisateurs, photographes et auteurs de musique – voient leur talent gâché parce que leur travail n'est pas apprécié à sa juste valeur, parce qu'ils touchent des droits d'auteur insignifiants, parce que les plateformes leur imposent leurs pratiques de buyout ou parce que les systèmes de données sont défaillants.

C'est pour eux que la CISAC travaille : des créateurs qui luttent pour gagner leur vie et doivent trop souvent abandonner la vie créative. Parmi eux, se trouve probablement le prochain Paul McCartney – et la question est de savoir si le monde du streaming que nous construisons aujourd'hui le conduira au succès ? Ou s'il va anéantir ses rêves ?

Quand j'ai accepté de devenir Président de la CISAC, j'avais deux ambitions : être le porte-parole de mes collègues créateurs sur la scène mondiale et aider le réseau de sociétés d'auteurs à améliorer les services qu'elles rendent à leurs membres.

C'est une mission incroyablement exigeante, mais je pense que nous faisons des progrès. Sur le plan de la défense des droits, notre message a été entendu. Lors des réunions auxquelles j'ai participé cette année, j'ai pu constater le respect que la CISAC et ses membres inspirent aux plus hauts niveaux de pouvoir.

Il est important de savoir ce qui suscite ce respect : il vient du fait que la CISAC et ses sociétés sont les seuls organismes qui s'occupent exclusivement du créateur. Les entreprises commerciales vont et viennent, les catalogues s'achètent, les professionnels avec lesquels vous êtes en contact passent à autre chose, seules restent constantes : les organisations de gestion collective. C'est à elles qu'incombe la tâche unique et primordiale d'être le partenaire loyal et transparent du créateur en toutes circonstances.

Aujourd'hui, la CISAC s'efforce de résoudre des problèmes sans précédent auxquels les créateurs sont confrontés dans l'univers du streaming.

Pour commencer, nous devons accélérer nos efforts pour résoudre le problème des métadonnées afin que les œuvres puissent être identifiées correctement et leurs créateurs payés équitablement. Nous avons créé une vraie dynamique dans ce domaine. Le système ISWC modernisé est de plus en plus largement adopté et utilisé par les éditeurs et les fournisseurs de services numériques, et certaines sociétés, comme la JASRAC en Asie, s'engagent dans de nouveaux projets de collaboration.

Ensuite, le débat sur un univers du streaming plus juste fait son chemin. Nous devons continuer à nous interroger sur les raisons pour lesquelles les œuvres musicales et autres œuvres créatives sont systématiquement sous-valorisées : le manque de reconnaissance de l'auteur-compositeur, le pouvoir des plateformes numériques, l'érosion du prix des abonnements au fil des années, les algorithmes opaques qui influencent nos choix, la part du gâteau numérique largement déséquilibrée au détriment de l'auteur-compositeur, pour n'en citer que quelques-unes.

Et pour finir, il y a l'impact énorme de l'intelligence artificielle. J'aime les outils qui utilisent l'IA. Je m'en sers et je suis persuadé qu'ils aideront les créateurs à enrichir leurs œuvres. Néanmoins, l'IA va de pair avec ses propres problèmes – à commencer par le statut de protection des œuvres créées par l'IA. Je pense que ces questions doivent être examinées au plus haut niveau, notamment dans un espace de discussion comme les Nations Unies.

> ***« La CISAC s'efforce de résoudre des problèmes sans précédent auxquels les créateurs sont confrontés aujourd'hui dans l'univers du streaming. »***

Toutes ces priorités sont cruciales pour le futur bien-être des créateurs. La façon dont nous les gérons façonnera, je crois, notre paysage culturel.

Pouvons-nous avoir un autre Paul McCartney ? J'espère que nous le pourrons - mais cela n'arrivera que si nous faisons, dès aujourd'hui, du monde du streaming un environnement plus juste pour les créateurs.

Il y a tant de choses à améliorer ! Mettons-nous au travail tous ensemble et faisons-le !

©Urban Andersson, Zap PR

Avant-propos de **Marcelo Castello Branco**, Président du conseil d'administration de la CISAC

La CISAC aide à construire un avenir meilleur pour les OGC

Le réseau mondial de la CISAC a connu une reprise impressionnante cette dernière année, avec un retour des collectes à la croissance grâce au succès des secteurs live et numérique. Cependant, l'avenir du marché comporte encore beaucoup de défis face à un écosystème en constante évolution. La CISAC continue à jouer un rôle essentiel en relevant ces défis, comme l'illustre ce rapport.

La solidité des sociétés malgré les crises successives prouve l'importance primordiale d'appartenir à une communauté internationale pour une organisation de gestion collective. Elle permet un lobbying législatif plus équitable et plus efficace et donne accès aux services technologiques nécessaires pour améliorer nos systèmes dans l'univers du streaming.

Bien sûr, les pressions qui pèsent sur les sociétés membres de la CISAC sont aujourd'hui plus fortes que jamais. La transition numérique a exigé d'investir à large échelle dans les nouvelles technologies, la concurrence est beaucoup plus féroce dans tout le secteur et les principes traditionnels de la gestion collective sont remis en cause par de nouvelles entités commerciales. Et ce ne sont que quelques-uns des défis à surmonter.

Comme tous les acteurs de notre secteur, la CISAC doit s'adapter aux changements. La Confédération se réorganise après un examen stratégique poussé de nos activités à travers le monde toutes ces dernières années. Nous avons pris le temps de nous arrêter, de regarder, d'écouter et de revenir avec de bonnes recommandations tournées vers l'avenir.

Mais par-dessus tout, nous nous efforçons de concilier les intérêts de plus en plus différents de nos membres et nous le faisons d'une manière qui préserve l'atout unique de la CISAC : son unité et sa capacité à servir les créateurs de tous les genres et de tous les répertoires à travers le monde.

En phase avec son temps, la CISAC devra aussi de plus en plus aider ses membres à comprendre l'intelligence artificielle. Des enjeux comme les NFT, le Metaverse, et plus particulièrement l'IA générative figurent désormais au centre de nos priorités collectives.

Il est évident que l'avenir verra coexister une multitude d'outils et de possibilités, qui s'accompagneront d'enjeux juridiques complexes.

Beaucoup de ces avancées auront inévitablement un impact sur la législation sur le droit d'auteur, d'une façon que nous sommes incapables de cerner complètement à l'heure actuelle.

Les créateurs doivent s'efforcer de comprendre ces nouveaux outils et les opportunités qu'ils représentent. Ou simplement ignorer le buzz et le battage médiatique, continuer à suivre leur instinct et rester fidèles à ce qu'ils sont et à leur culture ancestrale.

©Miguel Sá

« La solidité des sociétés malgré les crises successives prouve l'importance primordiale d'appartenir à une communauté internationale pour une organisation de gestion collective. »

Dès à présent, la CISAC a un rôle crucial à jouer dans ce domaine : en tant que porte-parole des créateurs auprès du législateur, plateforme centrale de partage des meilleures pratiques internationales et source de connaissance du droit et du marché. C'est une priorité absolue pour notre secteur dans l'année qui vient.

C'est grâce à toutes les activités dont il est question dans ce rapport que la CISAC contribue à construire un avenir prometteur pour les sociétés de gestion collective et les créateurs qu'elles représentent. Un avenir qui fait la part belle à la capacité de s'adapter, à la résilience et à l'engagement à obtenir les meilleures conditions possibles pour nos membres.

Avant-propos de **Gadi Oron**, Directeur Général de la CISAC

Un retour à la croissance et une nouvelle stratégie pour l'avenir

Vous voilà sur le point de découvrir le Rapport annuel 2023 de la CISAC. Je suis ravi que la publication du rapport de cette année intervienne juste avant notre première Assemblée Générale en présentiel depuis quatre ans (à l'invitation de la SACM à Mexico) dans un contexte de retour à la croissance des collectes mondiales.

La pandémie est peut-être derrière nous mais la situation est loin d'être « de retour à la normale » pour le réseau CISAC. Si un grand nombre de sociétés déclarent des collectes record pour l'année 2022, beaucoup d'autres dans notre communauté hétérogène doivent se battre pour remonter la pente. La transition numérique stimule la hausse des collectes mondiales mais pose aussi des difficultés sans précédent pour les activités de nombreuses sociétés.

Dans ce contexte, la CISAC continue de travailler sans relâche pour favoriser la hausse des collectes et fournir des services essentiels à ses membres.

Sur le front de la défense des droits, les enjeux liés au droit d'auteur dans les industries créatives font de nouveau partie des préoccupations des décideurs politiques. La CISAC s'est montrée proactive en soutenant ses sociétés membres en Roumanie, au Mexique et en Afrique du Sud, et en exerçant son influence dans la négociation des accords commerciaux de l'UE et à l'OMPI. Au Japon et en Allemagne, derrière notre Président, nous nous sommes joints à la JASRAC et à la GEMA pour rencontrer les plus hauts représentants de l'État afin de promouvoir plus d'équité pour les créateurs pour les utilisations en ligne.

La CISAC a également fait un grand pas en avant avec l'aboutissement de son examen stratégique, qui lui a permis de définir, avec ses membres, la direction à suivre et ses priorités pour les années à venir. C'est l'aboutissement d'un processus intense, exhaustif et hautement participatif qui s'est étendu sur trois ans.

Les réponses de plus de 140 sociétés nous ont aidé à mieux comprendre comment concilier les besoins de plus en plus divers de nos membres. Elles ont mis en lumière les avantages que nos membres estiment recevoir de la CISAC, mais aussi la nécessité de nous adapter pour mieux répondre à leurs besoins à l'avenir.

Je suis extrêmement reconnaissant envers nos membres, leurs Directeurs Généraux et autres membres de la direction qui ont pris part à cet exercice pour leur appui et leur dévouement. Les résultats de cette enquête nous guideront dans les années à venir.

> ***« L'examen stratégique a mis en lumière les avantages que nos membres estiment recevoir de la CISAC, mais aussi la nécessité de nous adapter pour mieux répondre à leurs besoins à l'avenir. »***

L'année écoulée a été marquée par des avancées encourageantes sur un certain nombre de projets. Notre campagne « Creators for Ukraine » a permis de rassembler 1,4 million d'euros grâce à la générosité des sociétés membres. En Grèce et en Turquie, l'aide apportée par la CISAC pendant des années a donné des résultats impressionnants et est porteuse de changements positifs pour redresser des marchés historiquement sous-performants.

Sur le plan des technologies, nous poursuivons notre campagne pour garantir l'adoption de l'ISWC dans toute la chaîne de valeur de la musique. La dernière initiative dans ce domaine vise à encourager l'adoption de cet identifiant par les fournisseurs de services et les plateformes numériques pour augmenter l'identification des œuvres et la répartition des droits. Dans l'année qui nous attend, nous nous efforcerons aussi de renforcer la communication avec les créateurs, l'une des grandes priorités identifiées par l'examen stratégique.

Toutes ces activités sont le fruit d'un énorme travail de l'équipe de la CISAC à Paris et dans nos bureaux régionaux. C'est ce travail, tout entier tourné vers la création d'un meilleur environnement opérationnel pour nos membres, qui transparaît dans les pages de ce rapport. J'espère que vous le trouverez informatif et utile. ●

©Gilles Dacquin

CISAC : LE RÉSEAU MONDIAL DES CRÉATEURS

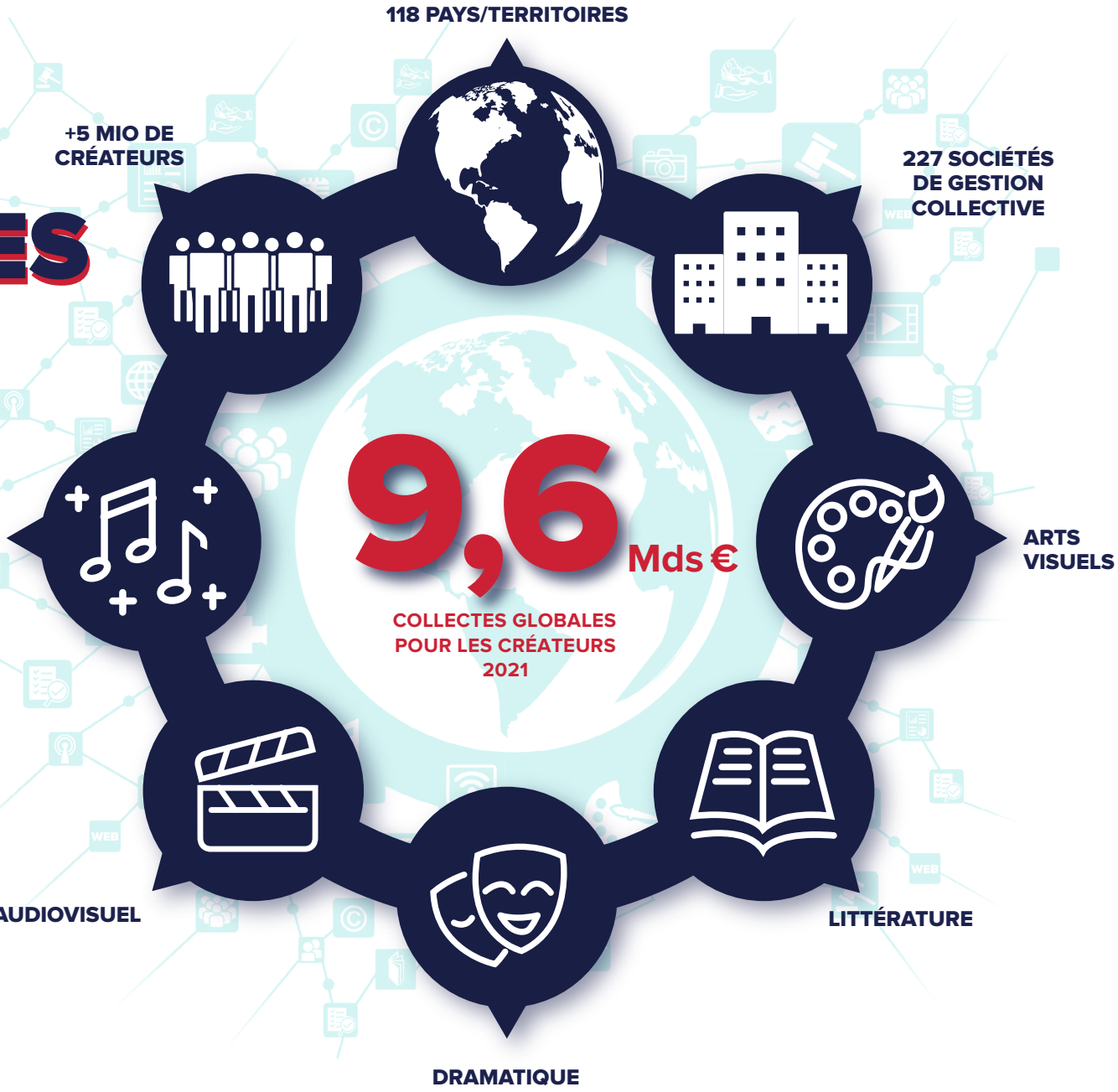

LA CISAC CLÔTURE SON EXAMEN STRATÉGIQUE POUR MIEUX SERVIR SES MEMBRES

Après trois années d'une vaste consultation auprès de ses membres, la CISAC a défini son nouveau plan stratégique, qui orientera ses actions dans les années à venir. L'enquête à laquelle ont répondu plus de 140 sociétés a permis d'analyser l'environnement varié et en constante évolution dans lequel travaille le réseau CISAC. Elle a identifié les priorités et changements structurels nécessaires pour que la CISAC réponde mieux aux besoins de ses membres.

L'examen stratégique a commencé début 2020 dans un marché en pleine transformation. La CISAC réunit un grand nombre de sociétés qui exercent leurs activités dans des régions différentes et ne sont pas toutes au même niveau de développement, ce qui entraîne naturellement des priorités et des attentes différentes. L'objectif premier de l'examen stratégique était de faire la synthèse des besoins et de définir une feuille de route pour les années à venir.

MODALITÉS

L'enquête envoyée à tous les membres a été une précieuse source d'information. Elle a été suivie par plus de 50 entretiens individuels, notamment avec un grand nombre de Directeurs Généraux. Les membres ont classé les différents services fournis par la CISAC par ordre d'importance. Des groupes de discussion en ligne ont ensuite été organisés entre mars 2021 et juillet 2022, par région et par répertoire, et avec différents membres de la direction des sociétés. Le groupe restreint de DG des sociétés siégeant au Comité Exécutif et de Gouvernance a supervisé toute l'opération, a été informé régulièrement de son avancement et s'est réuni trois fois. La réunion de clôture s'est tenue à Paris début octobre 2022 et une réunion de suivi sur les implications budgétaires a eu lieu en novembre 2022, avant que les conclusions définitives ne soient soumises à l'approbation du conseil d'administration.

L'enquête envoyée à tous les membres a été une précieuse source d'information. Elle a été suivie de plus de 50 entretiens individuels, notamment avec un grand nombre de Directeurs Généraux.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS SUR LE MARCHÉ

L'examen stratégique a permis d'identifier les principaux facteurs qui influencent l'environnement du réseau CISAC :

- **L'essor des services numériques** impacte les sources traditionnelles de revenus et renforce la mondialisation des répartitions. Le marché numérique a créé de sérieux défis pour le système de rémunération et a obligé les sociétés à s'adapter, se réformer et se transformer.
- **La dynamique du pouvoir change** du fait du poids croissant du secteur numérique. Les répertoires sont rachetés par des investisseurs privés, les maisons de disques se taillent la part du lion des revenus du numérique et des plateformes d'octroi de licences conjointes voient le jour. Tout cela change la façon dont les licences sont proposées sur le marché.
- **La pression qui s'exerce sur le système de droit d'auteur** augmente, en particulier celle des acteurs du secteur des technologies avec leur énorme pouvoir de lobbying.
- Des organisations concurrentes à but lucratif et la réglementation de plus en plus importante augmentent **la pression sur le modèle traditionnel de gestion collective.**
- **Les relations entre les sociétés membres de la CISAC évoluent.** Les ayants droit retirent parfois la gestion de certains droits, les accords de représentation sont renégociés, certaines parties intéressées autorisent directement l'exploitation de leurs droits et de plus en plus d'entités arrivent sur le marché et concurrencent les organisations établies à but non lucratif.
- **Les technologies évoluent rapidement, ce qui rajoute de la pression aux sociétés afin qu'elles améliorent leurs capacités.** Cela implique aussi une hausse des frais de fonctionnement et plus d'investissements dans les outils – des investissements parfois difficiles, voire impossibles, pour certaines sociétés. Cela favorise aussi une « course à la surenchère » et un fossé croissant entre petites et grandes sociétés.
- **On observe un changement d'équilibre des revenus mondiaux** au profit des marchés en développement d'Asie. Des pays comme la Chine et l'Inde gagnent en importance.

DÉFIS À RELEVER PAR LES SOCIÉTÉS

Les enjeux suivants sont cruciaux pour les sociétés :

- Contrebalancer le pouvoir de négociation des plateformes numériques
- S'attaquer à l'expansion des pratiques de buyout
- Gérer la concurrence de nouveaux acteurs sur le marché
- Contrer les efforts du secteur des technologies pour affaiblir la protection du droit d'auteur
- Fournir de meilleures solutions technologiques
- S'occuper du fossé croissant entre les sociétés
- Augmenter le ratio de dépenses pour les petites et moyennes sociétés qui doivent investir plus pour fonctionner, mais ont souvent du mal à le faire
- Aider les petites sociétés et les sociétés en développement à survivre dans un marché numérique de plus en plus prépondérant
- Soutenir les petites sociétés pour préserver la solidité du réseau mondial.

CONCLUSIONS

L'examen stratégique a clairement mis en évidence les **activités de la CISAC les plus prisées par ses membres**. Les services liés à la technologie, le lobbying international, le Rapport sur les collectes mondiales et le soutien aux sociétés membres ressortent comme les grandes priorités des sociétés.

L'importance du réseau mondial et la nécessité de le soutenir font l'unanimité. Le maintien de **normes de fonctionnement élevées** au sein du réseau est aussi privilégié par les membres. La CISAC a un rôle clé à jouer en aidant les sociétés à respecter ces normes.

Les membres ont convenu que la CISAC doit, en priorité, préserver sa position de réseau **unique fiable et crédible de sociétés** qui gère efficacement la collecte et la répartition des droits. **Augmenter les collectes** et faciliter la répartition précise des droits fait partie intégrante de cette mission.

> L'examen stratégique a clairement mis en évidence les activités de la CISAC les plus prisées par ses membres.

Les sociétés accordent aussi beaucoup d'importance au soutien de la CISAC sur le plan des technologies, en particulier pour les sociétés plus petites et en développement. Elles sont d'accord sur le fait que la CISAC ne doit pas devenir un fournisseur de technologies mais qu'elle peut jouer un **rôle consultatif important en aidant les sociétés à identifier les solutions les plus appropriées** pour leurs besoins locaux. Pour rendre la CISAC plus apte à proposer un tel service, il a été décidé de donner plus de ressources au Département Business.

Par ailleurs, il a été recommandé de procéder à un **exercice de mappage de données** dans lequel la CISAC jouera le rôle de ressource centrale et fiable dans le cadre d'un recoupement des identifiants pour le répertoire de chaque société. Le partage des résultats des sociétés avec la communauté internationale pourrait améliorer le traitement des données, épargner des coûts aux sociétés et, au final, entraîner une hausse des collectes et des répartitions.

Des changements importants ont été proposés sur le plan de la **gouvernance et des structures de prise de décisions au sein de la CISAC**. Notamment avec une simplification de l'organisation des comités basée sur les répertoires et non (comme maintenant) sur le domaine d'activité. Il a donc été décidé que les comités techniques (ISC, BTC, MTC) seraient remplacés par des comités spécifiques pour chaque répertoire : Comité musique, Comité DLV et Comité arts visuels.

Ces **comités spécifiques à chaque répertoire rendront des comptes directement au conseil d'administration.** Ils décideront de leurs priorités et identifieront les actions à prendre par la CISAC. Ils seront composés de membres du conseil d'administration et de représentants de sociétés qui n'y sont pas représentées, afin que le point de vue de toute la communauté, y compris des petites et moyennes sociétés, soit pris en compte et porté à l'attention du conseil. Les groupes en charge des répertoires examineront les activités en cours sur le plan opérationnel et technique et recommanderont un nouveau système plus efficace permettant une large participation des sociétés.

Les **comités régionaux** sont jugés très importants. Ils continueront de se réunir en présentiel mais le Comité Canada/États-Unis sera dissous sur décision de ses membres.

Une nouvelle approche présidera également le **soutien de la CISAC aux petites sociétés et sociétés en développement**, avec une aide aux membres qui montrent une capacité à améliorer leurs activités et augmenter leurs collectes et leurs répartitions. Un soutien leur sera proposé et sera évalué selon des critères et des objectifs spécifiques.

ISWC: SENSIBILISER LA CHAÎNE DE VALEUR À SA PLEINE ADOPTION

Le système ISWC, l'identifiant international des œuvres musicales géré par la CISAC, a été entièrement modernisé en 2020 pour plus de rapidité, de précision et d'efficacité. Au cours de l'année écoulée, les efforts se sont intensifiés pour étendre l'utilisation du système dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la musique et garantir une rémunération plus équitable aux créateurs.

> ***« Faire en sorte que l'ISWC fonctionne mieux dans l'écosystème sera profitable à tous, et plus particulièrement aux auteurs et compositeurs de musique. Il contribuera à augmenter les revenus du numérique et nous aidera tous à nous remettre plus vite du déclin que la pandémie nous a infligé. »***
>
> **Gadi Oron**, Directeur Général de la CISAC

Lors du Sommet des industries créatives de l'IMPF de Palma de Majorque en octobre, Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, a insisté sur l'urgence de cette entreprise.

ISWC Network

L'utilisation de l'ISWC par les sociétés et les éditeurs n'a pas cessé de progresser grâce aux efforts de la CISAC pour faire comprendre à tous les acteurs du secteur les avantages de son intégration la plus rapide possible dans toute la chaîne de valeur.

L'objectif clé désormais est que l'ISWC soit attaché aux morceaux dès qu'ils sont transmis aux fournisseurs de services numériques avec les données d'enregistrement de l'ISRC, l'identifiant de l'industrie phonographique.

Cette question était au cœur du débat d'experts organisé par la CISAC en novembre dans le cadre du Forum Sociétés-Éditeurs. Organisé à l'invitation de la SACEM à Paris, ce panel a réuni **Sylvain Piat**, Directeur Business de la CISAC, **Cynthia Lipskier**, Directrice adjointe des Opérations et de la Documentation de la SACEM, **Matt Phipps-Taylor**, Directeur des systèmes d'information de peermusic, **James Way**, responsable de la politique en matière de données sur le droit d'auteur d'ICE, **Tom Rettig**, Vice-Président responsable des produits de Gracenote Content Solutions, **Magali Clapier**, responsable de la stratégie de publication de Spotify et **Declan Rudden**, Directeur Général de SaorServices pour animer le débat.

QUELS SONT LES NOUVEAUX SERVICES ISWC ?

- L'ISWC **Resolution Service** permet aux éditeurs de comparer leur propre base de données à la base de données ISWC, de valider les ISWC existants et de récupérer les ISWC manquants dans le système. Actuellement, 11 éditeurs utilisent ce service. En 2022, environs 3,6 millions de requêtes ont été traitées, et déjà 1,5 million au premier trimestre 2023.
- L'ISWC **Allocation Service** permet l'attribution d'un nouvel ISWC dès que l'éditeur dispose du titre et de la liste des auteurs avec leurs Numéros de Nom IP. Neuf sociétés membres ont mis en place ce service, qui est désormais utilisé par 22 éditeurs. En 2022, 432 000 ISWC ont été attribués.

©SACEM

Le panel a discuté des améliorations apportées au système ISWC. Notamment du nouveau service d'attribution centralisé largement adopté par les sociétés, qui est à présent mis à la disposition des éditeurs. Son principal avantage est d'attribuer un ISWC à une œuvre pour permettre sa circulation rapide au sein du réseau d'éditeurs, puis sa mise en ligne sur les plateformes musicales.

Le service distinct de « résolution » pour les éditeurs est également soutenu par un nouveau système centralisé avec un outil de comparaison de données plus précis. Il permet aux éditeurs de valider les codes ISWC dont ils disposent pour leur fond de catalogue.

Cynthia Lipskier a expliqué comment la SACEM utilise les API modernes pour attribuer rapidement les ISWC au répertoire national de la SACEM, valider les ISWC pour le répertoire international et contrôler la qualité des ISWC fournis par les FSN lors du processus d'octroi de licence d'exploitation numérique.

Témoignant de la satisfaction des éditeurs, **Matt Phipps-Taylor** de l'éditeur international de musique indépendant peermusic a affirmé que l'efficacité du nouveau système a permis à peermusic d'étendre significativement la couverture de son fond de catalogue. « Nous avons d'abord utilisé le service de résolution – nous approchons maintenant les 2 millions de demandes et avons déjà récupéré 1,2 million d'ISWC dans notre système. Nous pouvons désormais les intégrer dans les enregistrements et les fichiers de données que nous partageons avec nos partenaires et nos clients. Nous intégrons aussi l'ISWC Allocation Service dans notre processus d'enregistrement pour qu'à chaque fois que c'est possible, un ISWC soit rapidement attribué à une nouvelle œuvre et inclus dans les tout premiers enregistrements que nous envoyons aux sociétés. »

> ***« Nous approchons maintenant les 2 millions de demandes et avons déjà récupéré 1,2 million d'ISWC dans notre système. »***
>
> **Matt Phipps-Taylor**, peermusic

Magali Clapier de Spotify a déclaré : « Nous applaudissons les efforts déployés par la CISAC pour continuer à moderniser et propager ses identifiants dans l'ensemble de l'écosystème afin que les droits puissent revenir aux auteurs de musique plus rapidement, plus efficacement et avec plus de précision. Plus particulièrement, nous sommes ravis de bientôt participer activement au projet de diffusion des ISWC et nous nous réjouissons d'autres collaborations similaires en matière de données. »

> ***« Nos membres créateurs et éditeurs comprennent bien l'importance des codes ISWC et les défis liés à la fourniture et à l'échange d'un seul code de référence. Les codes ISWC doivent être fiables et exacts pour éviter les problèmes de concordance et les conflits entre donneurs de licences. »***
>
> **Cynthia Lipskier**, SACEM

James Way d'ICE a affirmé que ce débat était une formidable opportunité pour mieux faire connaître les initiatives positives qui renforcent l'attribution et la diffusion des ISWC. « Ces outils garantissent aux clients d'ICE un accès à leurs ISWC au stade le plus précoce du processus d'administration et optimisent encore nos services de gestion et de comparaison de données. » ●

FAIRE FACE AUX ENJEUX DE LA MUSIQUE EN LIGNE AU JAPON : LA CISAC ET LA JASRAC RENCONTRENT LE PREMIER MINISTRE

Répondre à l'impact de la transition numérique, tel était le thème d'une mission de trois jours du Président et du DG de la CISAC au Japon comprenant une rencontre avec le Premier Ministre Kishida Fumio, un séminaire des créateurs organisé par la JASRAC et deux nouveaux projets internationaux autour des technologies pour améliorer l'infrastructure du marché du streaming.

Lors de la réunion du 4 avril avec le **Premier Ministre Kishida Fumio** et le **Commissaire aux Affaires culturelles Tokura Shunichi**, la délégation CISAC/JASRAC a discuté du soutien constant du gouvernement à la rémunération équitable des créateurs dans l'univers numérique.

De gauche à droite : SUKO Manami (Directrice Générale de la JASRAC), IZAWA Kazumasa (Président de la JASRAC), GEN Tetsuya (Président du CA de la JASRAC), Björn ULVAEUS (Président de la CISAC), KISHIDA Fumio (Premier Ministre japonais), TOKURA Shunichi (Commissaire aux Affaires culturelles du Japon), Gadi ORON (Directeur Général de la CISAC), NG Benjamin (Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC) ©JASRAC

Le Premier Ministre Kishida a insisté sur le fait que les efforts pour garantir une rémunération équitable aux créateurs à l'ère du streaming doivent être menés à l'échelle mondiale. La CISAC a un rôle clé à jouer pour y parvenir, a-t-il affirmé. « Pour répondre à cet enjeu dans notre pays, nous avons nous aussi engagé des actions pour garantir que l'exploitation des droits et le travail de création puissent se développer sur les plateformes numériques. »

Björn Ulvaeus a remercié le gouvernement japonais pour son rôle phare dans la protection des droits des créateurs. Il a souligné l'importance de l'appui du gouvernement dans un environnement numérique de plus en plus complexe pour tous ceux qui essaient de vivre de leurs créations.

Gen Tetsuya, Président du conseil d'administration de la JASRAC et **Izawa Kazumasa, Président de la JASRAC**, étaient également présents.

Le Commissaire aux Affaires culturelles Tokura Shunichi a souligné que le Japon passe pour un « élève modèle » en matière de gestion et de collecte des droits d'auteur.

« Je pense qu'à l'ère du numérique, protéger les droits des créateurs en améliorant constamment la précision des collectes et des répartitions est la voie à suivre pour le Japon et nous vous demandons pour cela de continuer à nous soutenir. »

Passant des représentants du gouvernement à une audience de créateurs réunis à Tokyo, le Président de la CISAC a appelé les créateurs à s'unir autour de leurs sociétés partout dans le monde pour s'assurer que leurs droits sont efficacement protégés. « Des organisations comme la JASRAC et la CISAC sont les seules à avoir l'appui et la loyauté des auteurs-compositeurs en toutes circonstances », a-t-il affirmé. « Car elles travaillent pour nous autres créateurs en toutes circonstances. »

> ***« Personne ne soutient les auteurs-compositeurs comme les sociétés ! »***
>
> **Björn Ulvaeus**, Président de la CISAC

Le Séminaire des créateurs « Music in the Digital Era », a été organisé en partenariat avec la CISAC par la société japonaise JASRAC à Tokyo, le 6 avril.

Les données étaient l'un des principaux enjeux examinés par le panel. Björn Ulvaeus a rappelé que les créateurs ont besoin de l'aide des autres acteurs du secteur, tels que les éditeurs et les maisons de disques, pour s'assurer que les métadonnées adéquates sont intégrées dans tous les enregistrements. « C'est quelque chose qui devrait même être réglementé afin qu'aucun service de streaming n'autorise la mise en ligne de musique en l'absence de métadonnées », a-t-il observé.

Björn Ulvaeus à la tribune du séminaire des créateurs de la JASRAC « Music in the Digital Era » ©JASRAC

Une marginalisation de l'auteur

Les membres du panel se sont également penchés sur les inquiétudes suscitées par la faible part de revenus touchée par les créateurs pour l'exploitation de la musique en ligne. Avec plus de 120 titres n° 1 au hit-parade japonais, **Kanata Okajima**, auteure-compositrice et productrice de musique japonaise, a confirmé que les abonnements en ligne gagnent de plus en plus de terrain sur les supports physiques. « Si vous voulez gagner votre vie, vous devez écrire un énorme tube, ou alors un nombre incroyable de chansons pour que vos droits d'auteur vous permettent de vivre », a-t-elle affirmé.

Björn Ulvaeus a souligné que la part des recettes des plateformes qui revient aux auteurs et aux compositeurs est trop faible. « Comme je le dis souvent, ce système marginalise les auteurs, surtout quand on sait que cette industrie repose sur une économie de la chanson. Tout tourne autour des morceaux de musique. »

L'IA et ses implications sur le droit d'auteur

Les discussions se sont également concentrées sur les changements impliqués par l'IA. « Ces questions doivent être examinées au plus haut niveau, car il s'agit d'un problème mondial », a-t-il expliqué. « Il nous concerne tous en tant qu'êtres humains. » Pour le Président de la CISAC, le débat sur l'IA et le droit d'auteur « doit encore avoir lieu et devient urgent. Nous ne pouvons rien faire pour stopper ce phénomène. Nous devons accepter qu'il est en train de se produire mais nous devons discuter des enjeux liés au droit d'auteur. »

« Les œuvres créées par l'IA sont-elles des œuvres de l'esprit ? » s'est interrogé Gadi Oron. « Doivent-elles être enregistrées auprès des sociétés d'auteurs et ces sociétés doivent-elles collecter des droits pour leur utilisation ? Sont-elles seulement protégées par la législation sur le droit d'auteur ? Ce sont des questions épineuses et nous n'avons pas encore de réponses claires à leur apporter. »

Le Président de la JASRAC, Izawa Kazumasa, a suggéré que l'IA pourrait aussi être utilisée pour améliorer les systèmes de collecte et de répartition. « Je ne pense pas que l'IA va changer la façon dont la JASRAC gère les droits des auteurs. Si un créateur ou un éditeur dit qu'une œuvre a été créée par un être humain, nous protégerons les droits qui y sont associés ; le reste relève de la responsabilité de cette personne. Je pense que les créateurs vont utiliser cette technologie comme un outil et devront préciser qu'ils le font. Il s'agit de la responsabilité du créateur. »

Pour visualiser l'intégralité du débat, cliquez ici.

De nouveaux projets en Asie-Pacifique : Kendrix et GDSDX

Avec le soutien de la CISAC, la JASRAC a également profité de ces réunions pour présenter deux nouveaux projets technologiques baptisés Kendrix et GDSDX, qui visent à améliorer la gestion des droits et l'identification des œuvres musicales dans la région Asie-Pacifique. Le Président de la JASRAC Izawa Kazumasa explique ces initiatives : « Le développement rapide des technologies numériques entraîne dans son sillage de grands changements dans l'environnement de travail des créateurs de musique, du processus créatif à la gestion des droits en passant par les modes de distribution. KENDRIX est un projet qui entend permettre aux créateurs de musique DIY d'intégrer l'écosystème du droit d'auteur. GDSDX est une initiative des OGC de la région Asie-Pacifique pour améliorer l'identification des œuvres et la répartition des droits avec les fournisseurs de services numériques internationaux. La JASRAC est déterminée à travailler avec la CISAC, les OGC du monde entier et tous les acteurs du secteur pour faire effectivement passer « Les créateurs d'abord » à l'ère du numérique. ●

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) ET ACTIONS DE LA CISAC POUR SES MEMBRES

Les technologies d'IA peuvent ouvrir d'incroyables opportunités aux créateurs mais pourraient aussi avoir d'importantes conséquences indésirables pour les industries créatives. La CISAC suit de près l'évolution de ces technologies pour garantir l'environnement juridique le plus favorable possible pour les droits des créateurs.

La CISAC a publié des recommandations stratégiques afin de donner à ses sociétés membres un éclairage utile sur les aspects clés de la protection des œuvres assistées par l'IA. Dans la foulée, la CISAC a apporté son soutien dans un certain nombre de pays qui envisagent d'adapter leur législation à l'évolution des technologies liées à l'IA. Certains pays en particulier ont l'intention d'instaurer de larges exceptions au droit de reproduction – ou d'étendre encore les exceptions existantes – dans le contexte de la fouille de texte et de données (« text and data mining ») pour des utilisations commerciales (p. ex. Hong Kong et la Corée du Sud).

La CISAC a également commencé à analyser l'impact de l'IA sur les algorithmes de recommandation des plateformes de streaming. Ces algorithmes ont des répercussions énormes sur les droits des créateurs, car ils sont devenus les nouveaux filtres qui influencent la découverte, et donc le succès, des œuvres des créateurs.

La CISAC continue de fournir des analyses approfondies sur ces problématiques avec l'aide de son groupe de travail sur l'IA et de la Commission Juridique et Affaires publiques (LPC) afin de s'assurer que les créateurs profitent pleinement des nouvelles opportunités découlant de cette révolution.

PLUS D'ÉQUITÉ POUR LES CRÉATEURS DANS L'UNIVERS DU STREAMING : LA CISAC FAIT ENTENDRE SA VOIX

Face à l'attention croissante que les pouvoirs publics et les acteurs de l'industrie portent à la rémunération des créateurs pour le streaming, la CISAC joue un rôle clé de soutien à ses membres par ses actions de lobbying, d'éducation et d'échange de bonnes pratiques.

L'objectif est de mettre en avant les préoccupations des auteurs et compositeurs de musique dans un débat sur les revenus du streaming jusqu'ici dominé par les maisons de disques, les plateformes numériques et les artistes interprètes. La CISAC travaille avec la Comission Juridique et Affaires Publiques et le groupe Répertoire musical pour exploiter à l'échelle internationale deux études axées sur les créateurs publiées en 2022 : l'une de la GEMA réalisée à la demande des analystes de recherche de Goldmedia, et l'autre du GESAC, rédigée par le journaliste musical et consultant Emmanuel Legrand.

©Sebastian Semmer/GEMA

Dr Marco Buschmann, ministre fédéral allemand de la Justice (2e à partir de la gauche), Björn Ulvaeus, Président de la CISAC (2e à partir de la droite), Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC (tout à gauche) et Dr Harald Heker, Directeur Général de la GEMA (tout à droite).

©Sebastian Semmer/GEMA

Björn Ulvaeus dirige le débat « Music meets politics » avec les responsables politiques, représentants du gouvernement et auteurs de musique allemands.

La CISAC soutient les actions de défense des droits de ses membres à l'échelon national. En février, le **Président de la CISAC, Björn Ulvaeus**, était présent aux côtés du **ministre fédéral allemand de la Justice**, le **Dr Marco Buschmann**, et de nombreux artistes et responsables politiques pour la réunion « Music meets Politics » organisée à Berlin afin de discuter d'un modèle de streaming plus équitable pour les créateurs de musique.

Cette rencontre, qui s'est tenue le 9 février, a abordé des sujets comme le droit d'auteur, la rémunération équitable, la transparence et la diversité culturelle. Le **Directeur Général de la GEMA**, le **Dr Harald Heker**, et **le Directeur Général de la CISAC, Gadi Oron**, ont assisté à l'événement organisé par la GEMA dans ses locaux le 9 février.

Cette réunion fait suite à l'étude approfondie de la GEMA sur le marché du streaming musical analysant les défis auxquels sont confrontés les créateurs de musique sur le marché du streaming.

©WIPO

Yvonne Chaka Chaka, Vice-Présidente de la CISAC, à la tribune de la « Séance d'information sur le marché de la diffusion de musique en continu ».

La CISAC met aussi à profit son siège d'observateur à l'OMPI pour promouvoir les intérêts des auteurs dans les discussions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) sur le streaming musical. La **Vice-Présidente de la CISAC Yvonne Chaka Chaka** s'est jointe aux experts du marché numérique et responsables politiques présents à la « Séance d'information sur le marché de la diffusion de musique en continu » en mars. S'exprimant au nom de la CISAC, elle a appelé à prendre des mesures autour de cinq enjeux clés :

- L'ampleur incontrôlée des atteintes aux droits des auteurs dans l'univers en ligne
- Le manque de transparence des algorithmes qui régissent la promotion et la découverte de musique
- Le faible montant des droits d'auteur, qui ne permettent pas aux créateurs de gagner suffisamment leur vie
- La non-adoption des données et identifiants capables de faciliter le paiement des droits tels que l'ISWC, l'identifiant international des œuvres musicales géré par la CISAC.

S'ADAPTER AU NUMÉRIQUE – THÈME CENTRAL DU SÉMINAIRE POUR L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Augmenter les revenus du numérique par un octroi de licences plus efficace, tel était l'un des sujets phares du séminaire régional annuel de la CISAC pour l'Europe Centrale et Orientale. L'évènement, organisé à l'invitation d'Artisjus le 8 décembre à Budapest, a réuni plus de 30 représentants des sociétés pour discuter des stratégies de gestion collective post-COVID, mais aussi des objectifs, activités et projets de la CISAC.

En présence de représentants de certaines OGC extérieures à la région (BMI, KOMCA et PRS), les participants à la réunion ont exploré les meilleures pratiques et stratégies en matière d'octroi de licences d'exploitation en ligne, de systèmes d'information, de lobbying et de communication.

Les membres de la direction des sociétés Artisjus, AKM, HDS-ZAMP, OSA et ZAPA ont discuté des efforts post-COVID pour un octroi de licences plus efficace et une gestion plus performante. Des enjeux d'autant plus importants face à la concurrence de nouveaux acteurs économiques (comme les entités de gestion indépendantes ou IME) et à l'instabilité économique et politique créée par la guerre en Ukraine.

Stratégies d'octroi de licences et partenariats

Les sociétés ont expliqué comment elles s'efforcent d'être le plus efficaces possible, surtout dans le secteur numérique – par exemple par le biais d'alliances avec d'autres OGC ou en recourant aux services d'entreprises technologiques. Artisjus a récemment conclu un accord avec la SACEM, et AKM a

©CISAC

commencé à coopérer avec ICE. Certaines sociétés de la région qui travaillent avec MINT ont également partagé leur retour positif. Cependant, certaines sociétés comme HDS-ZAMP et OSA, tout en restant ouvertes à de nouvelles opportunités, pensent que les solutions internes aux sociétés restent encore les meilleures à ce stade.

La réunion a été organisée et dirigée par le bureau régional européen CISAC/BIEM avec la contribution des départements business, juridique et affaires publiques, et communication de la CISAC.

COOPÉRATION AVEC L'OMPI

La CISAC fait partie des partenaires officiels et est membre du conseil consultatif du Consortium de l'OMPI « WIPO for Creators », une initiative qui rassemble les organisations du secteur créatif pour sensibiliser et mieux faire connaître les droits des créateurs et la gestion de leurs droits. Le Consortium de l'OMPI WIPO for Creators est une plateforme créée par l'OMPI en collaboration avec la Music Rights Awareness Foundation fondée par Björn Ulvaeus, Président de la CISAC, Max Martin et Niclas Molinder.

La CISAC a également poursuivi son importante collaboration avec l'OMPI sur les grandes priorités des deux organisations pour les créateurs. Tout au long de l'année, la Confédération a participé aux débats d'experts, webinaires, conférences et événements organisés par l'OMPI sur des sujets comme la copie privée, le droit de suite, la rémunération équitable des créateurs audiovisuels, et la création de nouvelles sociétés de gestion collective.

La CISAC est également membre du conseil consultatif du Prix de la photographie de l'OMPI pour les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales (2021-2022). L'OMPI et la CISAC ont organisé un atelier de formation pour les participants au concours. Ce projet vise à mieux faire comprendre aux jeunes des communautés autochtones et locales comment le droit d'auteur peut protéger leur créativité.

Par ailleurs, la CISAC a créé deux présentations audio de 15 minutes pour les conférences, webinaires ou événements de l'OMPI sur la copie privée et le droit de suite.

La CISAC s'est également associée à l'OMPI pour soutenir la mise en œuvre de WIPO Connect dans les sociétés en développement comme au Cap-Vert et a créé un hub sur CIS-Net pour le projet de l'OMPI.

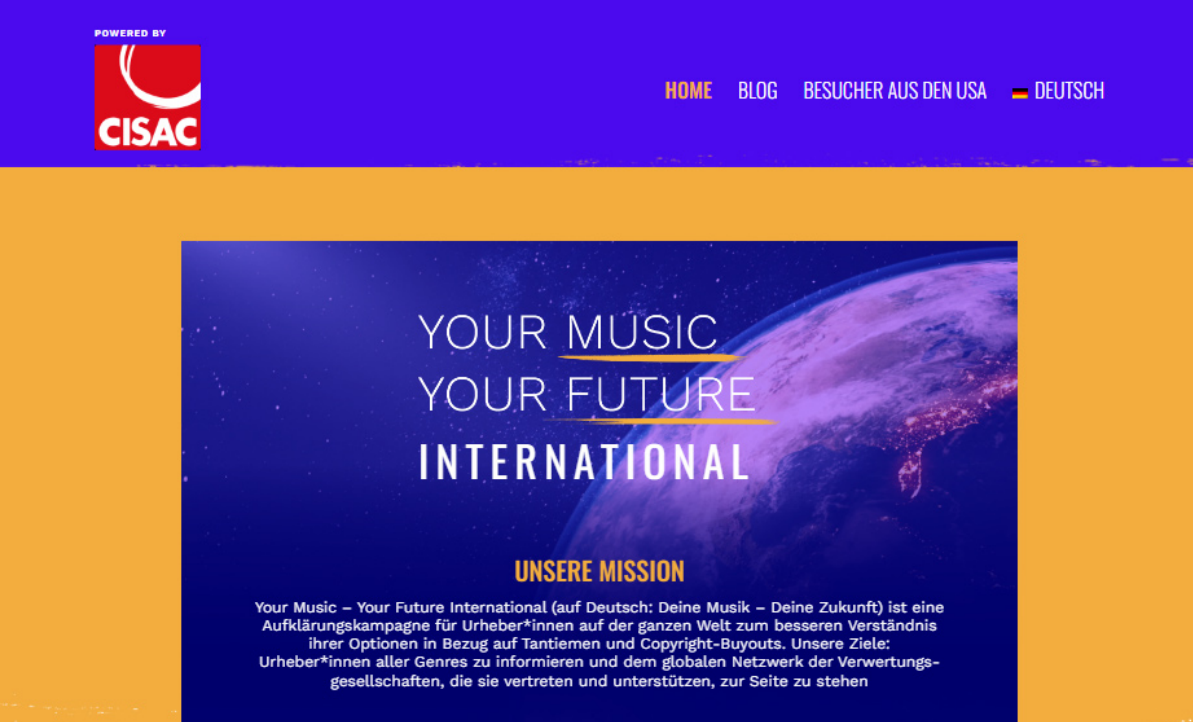

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CISAC/YMYF SUR LE BUYOUT PREND DE L'AMPLEUR

En juin 2022, la campagne de sensibilisation « Your Music Your Future » soutenue par la CISAC a lancé sa plateforme pédagogique en allemand, ce qui la rend désormais accessible en six langues. Le mouvement YMYF né aux États-Unis a déjà conquis plus de 20 000 sympathisants. Le nouveau site en allemand a été produit en collaboration avec la société musicale GEMA. Il fournit des informations et conseils pratiques à tous les créateurs incités à renoncer à leurs droits d'auteur pour une acquisition forfaitaire de leurs œuvres.

Your Music Your Future International répond à une demande croissante des créateurs et des sociétés d'explications claires sur le buyout des droits. C'est le seul portail international offrant aux compositeurs des informations complètes et des éléments d'orientation.

Les effets des pratiques de buyout se font également sentir en Amérique latine, où la radio- et télédiffusion génère plus de 45 % des revenus des créateurs. En réaction, le comité régional de la CISAC s'est réuni à Lima pour lancer une nouvelle campagne de sensibilisation qui sera déployée en 2023. S'appuyant sur l'analyse des législations nationales de la vaste étude réalisée par la CISAC en 2020 sur le buyout en Amérique latine, cette campagne s'articulera autour de ressources pédagogiques, d'entretiens avec des spécialistes de la question et de recommandations politiques pour le législateur.

« Creators for Ukraine »
Les créateurs ukrainiens s'adressent au conseil d'administration de la CISAC

LA COMMUNAUTÉ CISAC RASSEMBLE 1,4 MILLION D'EUROS GRÂCE À « CREATORS FOR UKRAINE »

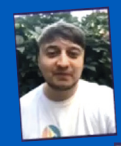

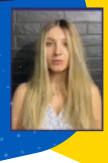

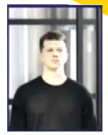
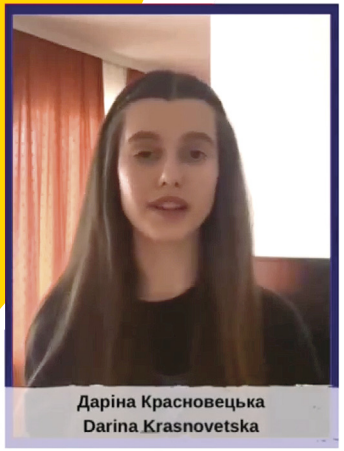

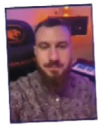

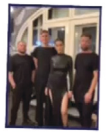

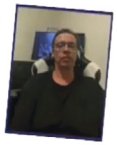

Привіт! Мене звати Даріна Красновецька, я з України.
Мені 13 років, я українська співачка. Хочу подякувати за вашу допомогу,
бо вона дійсно важлива.

© NGO-UACRR

« La fondation Creators for Ukraine est la preuve du remarquable pouvoir de l'unité et nous donne l'assurance que nous ne sommes pas seuls dans cette tragédie. Nous faisons partie de la famille internationale des auteurs. »

Valerii Kharchyshyn
Directeur Général de NGO-UACRR

Lancée immédiatement après l'invasion russe, l'initiative de la CISAC « Creators for Ukraine » a permis de distribuer 1,4 million d'euros d'aides aux créateurs ukrainiens. Cette somme a profité à la fois aux créateurs en Ukraine et dans les pays voisins où ils se sont réfugiés.

La majeure partie de cette somme a été attribuée à la société musicale ukrainienne NGO-UACRR, qui a versé au total 415 000 euros à plus de 1 100 créateurs. Des fonds ont également été confiés aux sociétés membres de la CISAC en Hongrie, Moldavie, Pologne, Roumanie et Slovaquie pour les aider à fournir un hébergement aux réfugiés, renforcer l'aide médicale et alimentaire et mettre en place des subventions de soutien.

Les représentants des créateurs ukrainiens ont envoyé un message officiel de remerciement à l'ensemble de la communauté CISAC. Un recueil de témoignages de créateurs ayant bénéficié d'une aide directe et des vidéos personnelles des auteurs de musique Valerii Kharchyshyn et Taras Topolia – respectivement Directeur Général et Vice-Président du conseil d'administration de NGO-UACRR – ont été présentés au conseil d'administration de la CISAC en décembre.

Plus de 30 sociétés membres ont contribué à ce fonds.
En Pologne, ZAiKS a aidé plus de 300 artistes ukrainiens sous forme de dons individuels et a renforcé son parrainage auprès des organisations éducatives et artistiques qui les soutiennent.

En Slovaquie, la SOZA a destiné les fonds reçus à un certain nombre d'institutions s'occupant d'aider les réfugiés à s'installer tandis que LITA a créé une subvention spéciale pour les auteurs ukrainiens fuyant la guerre. En Moldavie et en Roumanie, les dons ont été versés à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés et à la Croix-Rouge. En Hongrie, Artisjus a fait des dons matériels et financiers aux employés des sociétés et aux créateurs tandis que Filmjus a fait don de 100 000 € répartis à parts égales entre le fonds de la CISAC et les organisations caritatives locales.

©Artisjus

« Creators for Ukraine »
Les créateurs ukrainiens s'adressent au conseil d'administration de la CISAC

L'auteur-compositeur, star du hip-hop et membre du conseil de surveillance de NGO-UACRR, Oleh Mykhailyuta (3e à partir de la gauche), s'est joint à la délégation de ZAiKS en visite au siège de la CISAC à Paris.
©CISAC

Imaginée par Artisjus en coopération avec NGO-UACRR, cette initiative a attiré une large attention médiatique à l'échelle internationale, tout comme **la pétition « Creators for Ukraine »**. Cette lettre ouverte, qui a réuni 4 000 signatures, a été envoyée aux gouvernements européens et appelle la Russie à cesser « de violer les droits de l'Homme et de s'en prendre à la culture ». ●

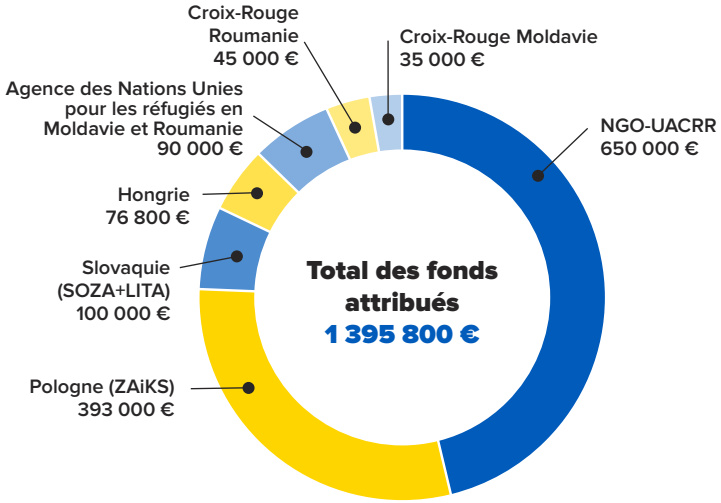

Outre la collecte et la répartition des dons, le programme Creators for Ukraine comprend aussi deux initiatives non financières. **« Songs for Ukraine »** promeut les œuvres des créateurs ukrainiens sur les plateformes numériques, à la radio, à la télévision et sur d'autres services pour augmenter les droits qui reviennent à la communauté des créateurs du pays.

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation des dons dans le rapport de la CISAC « Creators for Ukraine » publié en décembre 2022.

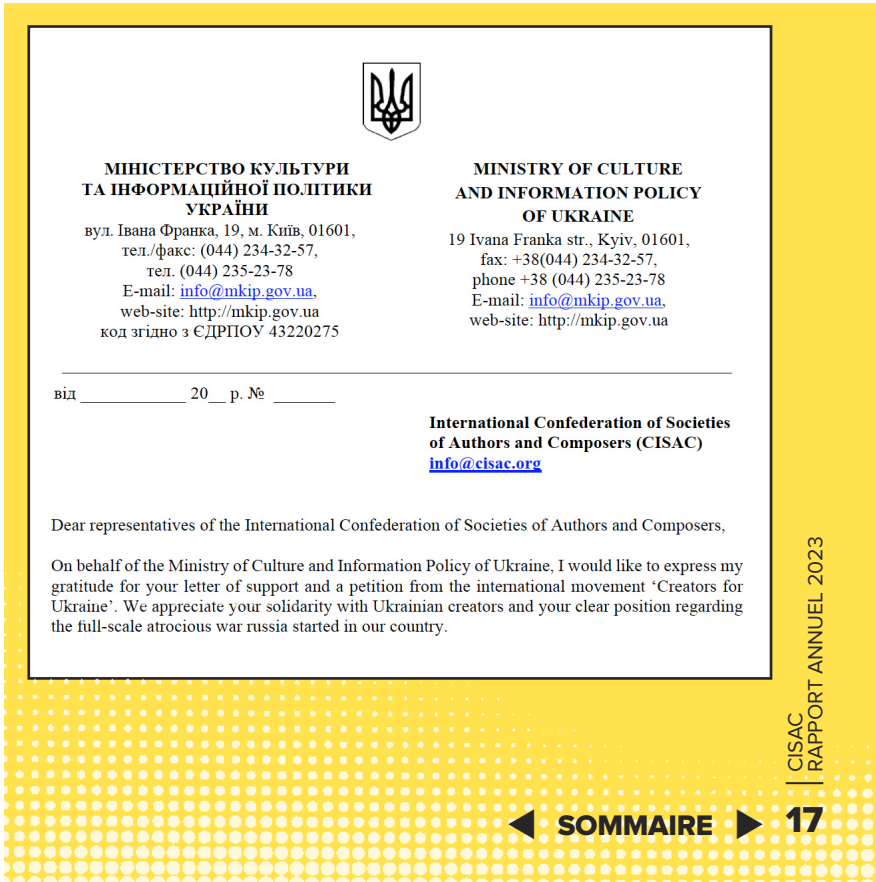

МІНІСТЕРСТВО КУЛЬТУРИ ТА ІНФОРМАЦІЙНОЇ ПОЛІТИКИ УКРАЇНИ
вул. Івана Франка, 19, м. Київ, 01601,
тел./факс: (044) 234-32-57,
тел. (044) 235-23-78
E-mail: info@mkip.gov.ua,
web-site: http://mkip.gov.ua
код згідно з ЄДРПОУ 43220275

MINISTRY OF CULTURE AND INFORMATION POLICY OF UKRAINE
19 Ivana Franka str., Kyiv, 01601,
fax: +38(044) 234-32-57,
phone +38 (044) 235-23-78
E-mail: info@mkip.gov.ua,
web-site: http://mkip.gov.ua

від _____ 20__ р. № _____

International Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC)
info@cisac.org

Dear representatives of the International Confederation of Societies of Authors and Composers,

On behalf of the Ministry of Culture and Information Policy of Ukraine, I would like to express my gratitude for your letter of support and a petition from the international movement 'Creators for Ukraine'. We appreciate your solidarity with Ukrainian creators and your clear position regarding the full-scale atrocious war russia started in our country.

autodia
ΑΥΤΟΔΙΑΧΕΙΡΙΣΗ

GRÈCE : LE PROJET CISAC CONDUIT À UNE FORTE CROISSANCE DES DROITS COLLECTÉS

CHIFFRES CLÉS D'AUTODIA (millions €)

	2017	2022
Droits collectés	0,4	16,4
Frais de gestion	60 %	20 %

Il y a cinq ans, le système de gestion collective de la Grèce était dans la tourmente. Le pays n'avait pas de société fonctionnant efficacement, le marché s'était effondré et les créateurs de musique étaient privés de dizaines de millions d'euros de droits d'auteur.

Pour répondre aux nombreux appels à l'aide venant de Grèce et d'ailleurs, en 2018, la CISAC a lancé un projet de soutien à AUTODIA, une petite OGC créée par un groupe de créateurs ayant quitté l'ancienne société à but lucratif AEPI au bord de la faillite pour mettre en place une nouvelle organisation transparente, contrôlée par les ayants droit et sans but lucratif. Objectif : consolider la société, restaurer la stabilité du marché grec et mettre en place une entité parfaitement efficace qui réponde aux normes professionnelles de la CISAC. Le but ultime étant de rétablir les flux de revenus revenant aux créateurs et aux éditeurs.

Cinq ans plus tard, AUTODIA a fait des progrès remarquables en relançant le marché grec. Grâce au protocole d'accord CISAC/AUTODIA de juin 2018, la société fonctionne désormais très bien. Elle a surmonté l'impact du COVID et ses collectes sont en forte croissance.

Des collectes en hausse

Les droits collectés par AUTODIA sont passés de la somme insignifiante de 393 000 € en 2017 à plus de 16,4 millions d'euros l'année dernière, avec une hausse de 68 % rien qu'en 2022. La société prévoit une nouvelle belle progression en 2023 et estime que la prochaine répartition de juillet sera près de deux fois plus élevée qu'en juillet 2022. Elle a également constamment réduit ses frais de gestion, permettant aux créateurs et éditeurs de toucher une plus grande part des revenus qui leur reviennent.

AUTODIA doit ses progrès impressionnants à une efficacité renforcée et à la relation de confiance qu'elle a su créer avec les créateurs et ses partenaires internationaux. Selon les chiffres communiqués par la société, elle représente désormais des dizaines de millions d'œuvres pour une part de marché de plus de 85 %. Elle couvre également de plus en plus de titulaires de licences dans toute la Grèce. En 2022, AUTODIA a renouvelé ses accords avec les principaux utilisateurs des secteurs de la télé- et radiodiffusion, du divertissement et de l'hôtellerie.

Elle a en outre investi dans les nouvelles technologies pour augmenter ses collectes. En 2020, AUTODIA a signé un accord avec l'entreprise de technologie Qualco en vue « d'augmenter le montant des droits

liés à l'exécution publique du répertoire grec et international représenté par AUTODIA dans les restaurants, les bars, les magasins et commerces de détail, les programmes radio et télévisés, les salles de spectacles, sur les plateformes numériques, etc. »

Le soutien de la CISAC comportait un volet financier. La Confédération a facilité les prêts des sociétés sœurs pour un total de 1 million d'euros – qui seront entièrement remboursés fin 2023. Grâce à ces fonds, AUTODIA a pu investir dans de nouveaux systèmes de documentation et d'octroi de licences et devenir plus performante. Sur le plan international, AUTODIA a conclu 80 accords de représentation avec ses sociétés sœurs, dont la SACEM en 2022.

Malgré la croissance des revenus de la société, la comparaison avec d'autres pays montre à quel point la Grèce doit se relever de ses années de tourmente. En 2022, le pays se classe 43e au classement du Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC, avec des collectes représentant seulement un quart de celles du Portugal et un tiers de celles de la Hongrie, deux pays moins peuplés que la Grèce.

AUTODIA pense que la Grèce reste un marché sous-exploité, avec un potentiel de croissance encore très important. Les collectes pourraient encore doubler et dépasser 30 millions d'euros d'ici quelques années.

L'un des obstacles à la croissance est la fragmentation persistante du marché. Afin de réduire la dispersion des efforts et la confusion dans un marché relativement limité, AUTODIA encourage tous les ayants droit à s'unir sous une seule et même bannière.

La CISAC parle de la gestion collective avec le gouvernement grec

Les possibilités de croissance du marché pour les créateurs de musique et les récentes améliorations apportées à la législation étaient à l'ordre du jour de la rencontre entre Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, et Lina Mendoni, ministre grecque de la Culture, à Athènes le 16 février.

Les discussions ont porté sur la mise en œuvre récente par la Grèce de la directive européenne sur le marché unique numérique (MUN), qui renforce la protection des titulaires de droits dans le marché numérique. La nécessité de continuer à agir à l'échelle mondiale pour protéger les droits des auteurs et augmenter la rémunération provenant des services numériques a également été abordée. Gadi Oron a en outre présenté et passé en revue le projet de collaboration fructueux de cinq ans entre la CISAC et sa société membre AUTODIA.

Pendant son séjour à Athènes, Gadi Oron a rencontré la direction et l'équipe d'AUTODIA pour discuter des progrès réalisés. Il s'est dit satisfait des résultats de la société malgré l'instabilité passée, la fragmentation du marché grec et les grandes difficultés créées par la crise du COVID. ●

Gadi Oron, DG de la CISAC, avec la ministre grecque de la Culture Lina Mendoni.

La direction des sociétés MESAM et MSG et les représentants de la CISAC ont rencontré le ministre turc du Tourisme et de la Culture le 14 avril 2022. © République de Turquie Ministère de la Culture et du Tourisme.

LE SOUTIEN DE LA CISAC EN TURQUIE RENFORCE L'EFFICACITÉ DE MSG/MESAM

Après des années d'instabilité opérationnelle, les deux organisations de gestion collective de Turquie ont été réadmises parmi les membres de la CISAC lors de l'Assemblée Générale de juin 2022. C'est le résultat d'une amélioration substantielle de la collaboration entre les deux sociétés, encouragée depuis des années par la CISAC, qui permettra d'augmenter l'efficacité de la documentation, de l'octroi de licences et des répartitions, et augmentera la rémunération des créateurs.

En 2021, Musical Work Owners Group Society (MSG) et Musical Work Owners' Society of Turkey (MESAM) avaient été exclues de la CISAC à cause de manquements persistants aux Règles professionnelles de la Confédération et de leur faible niveau de collectes.

La CISAC a établi un plan de réadmission avec des recommandations claires pour améliorer l'efficacité de l'octroi de licences et des répartitions. Ce plan comprenait aussi des conseils pour renforcer la coopération entre les deux sociétés et prévoyait la désignation d'un consultant local pour soutenir leurs progrès. Un conseil exécutif conjoint a été mis sur pied, des tarifs communs ont été annoncés pour tous les types de licences et les deux sociétés ont commencé à utiliser le même logiciel de gestion collective développé sur place par MESAM. Un vaste nouveau « Protocole de coopération sur les activités d'octroi de licences, de documentation et de répartition » a été signé en mars 2022 et l'Assemblée Générale de la CISAC a approuvé la réadmission des deux sociétés en juin.

Le suivi des progrès accomplis se poursuit et les résultats sont positifs jusqu'ici. Pour les utilisateurs, il est désormais plus facile d'obtenir une licence, surtout dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, et des discussions sont en cours avec la société turque qui gère les droits voisins afin de créer un guichet unique pour le secteur musical conformément au Règlement sur la gestion collective des droits de 2022 adopté par le ministère de la Culture. Pour les auteurs et les éditeurs, l'harmonisation des règles de documentation et de répartition ainsi que le projet de base de données commune garantissent un traitement plus transparent et plus précis des collectes.

LA COLLABORATION CISAC-IPRS PORTE SES FRUITS

Avec le soutien de la CISAC, la société indienne IPRS arrive à la fin de son programme d'évaluation d'aide au développement, qui a apporté des améliorations substantielles depuis la réadmission de la société en décembre 2018. Dans le cadre de ce programme, la CISAC a aidé IPRS à améliorer ses opérations tout en s'assurant du respect des Résolutions Obligatoires et des Règles professionnelles.

Pour compléter les efforts d'IPRS, le programme d'évaluation a proposé un certain nombre de formations et de conseils dans des domaines comme la gouvernance, l'octroi de licences, les pratiques de répartition, l'enregistrement des œuvres et le lobbying auprès des pouvoirs publics.

Une série d'indicateurs clés reflète l'impact du travail accompli. Les collectes sont passées de 5,6 à 35 millions d'euros entre 2018 et 2022 (+525 %) et le nombre de membres a doublé pour atteindre la barre des 9 000. Le nombre d'accords de représentation avec les sociétés étrangères a également augmenté, un nouveau calendrier de répartitions mensuelles et trimestrielles a été établi et de nouveaux accords ont été signés avec les télédiffuseurs.

IPRS est maintenant le cinquième principal contributeur en termes de droits collectés dans la région Asie-Pacifique.

La société a toujours d'énormes difficultés à octroyer des licences à beaucoup de grands utilisateurs, dont les services de streaming et les acteurs OTT locaux, les principaux organismes de radiodiffusion et les stations de radio. La CISAC poursuit son soutien sur le front du lobbying, notamment en s'opposant à l'extension de la section 31D de la loi indienne sur le droit d'auteur, qui étendrait le système de licence légale aux services numériques.

L'Inde est l'un des marchés de la région Asie-Pacifique au potentiel immense. Ces résultats remarquables prouvent que la participation au programme d'évaluation d'aide au développement a aidé IPRS à réaliser ce potentiel et la croissance devrait rester au rendez-vous après la pandémie. ●

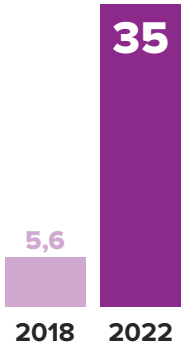

Les collectes sont passées de 5,6 à 35 millions d'euros (2018-2022)

Le nombre de membres a doublé pour atteindre 9 000 affiliés

LE SOUTIEN DE LA CISAC CONTRIBUE À CONSOLIDER LES DROITS AUDIOVISUELS AU CHILI

En octobre, les scénaristes et réalisateurs chiliens ont signé un accord avec Anatel, l'association professionnelle nationale des opérateurs de télévision gratuite. L'accord négocié par la société audiovisuelle ATN établit un tarif pour les huit prochaines années et garantit le paiement du droit inaliénable à rémunération par les télédiffuseurs.

Cet accord fait suite à l'accord tarifaire de 2019 avec la guilde des télédiffuseurs payants (Acceso TV) et intervient après une série de batailles juridiques avec les opérateurs de télévision gratuite.

Ces deux contrats historiques sont le résultat de la loi Ricardo Larraín, la première en Amérique latine à reconnaître le droit des créateurs audiovisuels à recevoir un droit à rémunération incessible et inaliénable.

Cette loi a été adoptée à l'unanimité par le sénat chilien en 2016 après près de deux ans de lobbying par ATN, DAC, la CISAC et son conseil des créateurs audiovisuels Writers and Directors Worldwide.

Avec sa « Campagne audiovisuelle », la CISAC continue de soutenir les sociétés d'auteurs d'Amérique latine. En Colombie et en Uruguay, les parlementaires ont ainsi été convaincus de procéder à ce même amendement essentiel et des discussions dans ce sens sont actuellement en cours au Brésil.

Cesar Cuadra, Directeur Général d'ATN, lors de la réunion du CLC du 2023 à Rio a presenté la campagne audiovisuelle de sa société au Chili.
© Thereza Babe

> « ATN »
> Sociedad de Directores Audiovisuales, Guionistas y Dramaturgos

Faire du droit à rémunération une réalité économique pour les auteurs audiovisuels d'Amérique latine est le résultat d'un effort coordonné. La Fédération des sociétés audiovisuelles des auteurs latino-américains (FESAAL), les sociétés les plus anciennes comme ARGENTORES et DAC et les plus récentes comme ATN, REDES et DASC ont aussi joué un rôle majeur. ●

LES CRÉATEURS MEXICAINS RÉCLAMENT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA COPIE PRIVÉE

La campagne visant à garantir une rémunération pour copie privée au Mexique fait des progrès grâce au soutien international appuyé de la CISAC. La législation nécessaire pour cette rémunération essentielle existe depuis 1997 mais, suite à un problème technique toujours sans solution, aucun revenu n'a encore été collecté ni réparti pour ce type d'utilisation.

Les créateurs mexicains ont réitéré leur appel à faire appliquer la rémunération pour copie privée et à commencer le versement des sommes dûes aux auteurs et compositeurs de musique, réalisateurs, écrivains et artistes visuels.

La rémunération pour copie privée désigne la contribution, minime mais essentielle, payée par les fabricants de supports vierges et de dispositifs de stockage aux créateurs dont les œuvres sont impactées par la vente de ces supports et dispositifs. En 2021, la copie privée a généré plus de 400 millions d'euros dans le monde mais est restée au point mort au Mexique, car la législation ne définit pas explicitement qui est dans l'obligation de payer cette rémunération. Les fortes pressions des fabricants et importateurs des dispositifs concernés ont réussi à prolonger le débat aux dépends de la communauté des créateurs mexicains.

Roberto Cantoral Zucchi, Directeur Général de la Sociedad de Autores y Compositores de México (SACM), l'une des figures de proue de la campagne, met en avant les avantages d'une application de la loi : « Nous devons créer un équilibre entre ce que l'exploitation de ces dispositifs génère et les bénéfices que les auteurs des œuvres en retirent. Qui dit copie privée, dit plus d'œuvres et plus de possibilités pour la créativité, le patrimoine culturel du pays et l'accès à la culture. »

Roberto Cantoral Zucchi, Directeur Général SACM

« Nous devons créer un équilibre entre ce que l'exploitation de ces dispositifs génère et les bénéfices que les auteurs des œuvres en retirent. »

©Jesús MoralesMatus/SACM

Une fois que cet aspect technique de la rémunération pour copie privée sera tranché, la loi mexicaine prévoit 180 jours pour fixer le montant dû pour chaque type d'appareil.

La CISAC a apporté un soutien international à la campagne mexicaine. Son Directeur Général Gadi Oron et le Directeur Régional Rafael Fariñas ont pris la parole devant la Chambre des Députés pour discuter du projet de décret. La CISAC est également intervenue lors de différents événements internationaux réunissant des experts et des représentants des pouvoirs publics d'Amérique latine. Le Paraguay, de son côté, a mis en œuvre avec succès la rémunération pour copie privée grâce à un guichet unique qui rassemble les sociétés d'auteurs, d'artistes et de producteurs de phonogrammes. ●

PROTÉGER LES CRÉATEURS GRÂCE AUX RÈGLES COMMERCIALES EUROPÉENNES

Les accords commerciaux entre l'Union européenne et d'autres régions ou pays tiers est un levier constant pour les actions de lobbying de la CISAC en faveur de la protection des créateurs. Par ses observations régulières à la DG Commerce de la Commission européenne, la CISAC entend mettre à profit les négociations en cours pour renforcer la réglementation du droit d'auteur. L'année 2022/23 a été marquée par plusieurs interventions.

Dans le cadre des négociations autour d'un Accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et l'**Australie** , la CISAC a émis une recommandation pour que les créateurs audiovisuels soient reconnus comme auteurs et cotitulaires des droits sur les œuvres cinématographiques. En septembre, les discussions relatives aux accords commerciaux entre l'UE et l'**Équateur** ont été l'occasion de recommander une évaluation économique des très larges exceptions au droit d'auteur dans ce pays.

L'extension de la durée de protection faisait partie des recommandations de la CISAC concernant l'ALE UE-**Nouvelle-Zélande** signé en juin 2022. Dans ses observations, la CISAC a en outre réclamé la reconnaissance des créateurs audiovisuels en tant qu'auteurs de films et œuvres cinématographiques ainsi que la mise en application du droit de suite. Le nouvel ALE UE-Nouvelle-Zélande instaure le droit de suite et étend la durée de protection des œuvres à 70 ans après la mort de l'auteur.

Gadi Oron, DG de la CISAC, Tokura Shunichi, Commissaire aux Affaires culturelles du Japon, et les représentants des principales sociétés asiatiques se sont rencontrés à Tokyo pour parler d'un renforcement des droits des créateurs. © JASRAC

Au **Japon**, dans le cadre des négociations autour de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et le Japon, la CISAC a recommandé la reconnaissance des droits exclusifs des créateurs audiovisuels et une modernisation du cadre législatif concernant la copie privée et le droit de suite. La CISAC a profité de la réunion du **Groupe de travail UE-Chine** sur la propriété intellectuelle en octobre pour enjoindre les autorités chinoises d'établir plus clairement que tout type d'exploitation des œuvres musicales contenues dans une œuvre ou une production audiovisuelle est sujet à des droits d'auteur exclusifs. La CISAC a aussi utilisé les négociations commerciales de l'UE pour encourager un renforcement des droits des créateurs audiovisuels en **Corée**. En 2022, dans le cadre du Dialogue sur la propriété intellectuelle de l'ALE UE-Corée du Sud, la CISAC a recommandé la reconnaissance des créateurs audiovisuels en tant qu'auteurs des œuvres cinématographiques/audiovisuelles, l'adoption de la rémunération pour copie privée et la mise en application du droit de suite.

En août 2022, comme les années précédentes, la CISAC a soumis une contribution directe lors de la consultation publique de l'Union européenne sur la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle dans les pays tiers. Elle a notamment attiré l'attention sur une liste non exhaustive de pays qui suscitent de sérieuses inquiétudes en matière de protection du droit d'auteur. Cette liste comprend l'Afrique du Sud, le Kenya, la Chine, l'Inde, le Japon, Israël, la Moldavie, l'Ukraine, le Brésil, le Chili et l'Équateur. ●

AVANCÉES SUR LA COPIE PRIVÉE EN AFRIQUE OCCIDENTALE

La CISAC et les sociétés de gestion collective des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) se sont réunies à Dakar en décembre 2022 pour un séminaire régional afin de déterminer les mesures nécessaires pour la validation politique de la directive régionale relative à la rémunération pour copie privée. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité de mobiliser les acteurs culturels de la sous-région pour renforcer les efforts de lobbying. Les délégués ont appelé les décideurs politiques à valider la directive en juillet 2023.

Cette phase politique fait suite à la validation technique de la directive en octobre 2020 et au travail de la CISAC en 2021 et 2022 pour faire comprendre l'importance de la mise en application de ce texte.

En avril 2023, dans le cadre de son accord de coopération avec l'African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO), la CISAC a lancé son processus de consultation sur un instrument régional similaire pour légiférer sur la rémunération pour copie privée dans les pays d'Afrique australe et orientale.

AIDER À DÉFENDRE LE SYSTÈME DE GUICHET UNIQUE D'OCTROI DE LICENCES EN GÉORGIE

Grâce au soutien actif de la CISAC sur le plan du lobbying et de l'adoption des meilleures pratiques, la société géorgienne GCA est, depuis des années, la plus performante du Caucase et l'une des plus prospères d'Europe orientale. La CISAC et ses partenaires internationaux continuent de soutenir sa modernisation et le système de guichet unique d'octroi de licences à l'origine de son succès.

Malgré un cadre de protection difficile et l'impact du COVID, la GCA a vu ses collectes et ses sources de revenus progresser fortement ces dernières années. Les collectes ont été multipliées par dix entre 2011 et 2022. La Cour suprême a en outre validé la copie privée comme source de revenus et des négociations sont en cours avec les utilisateurs.

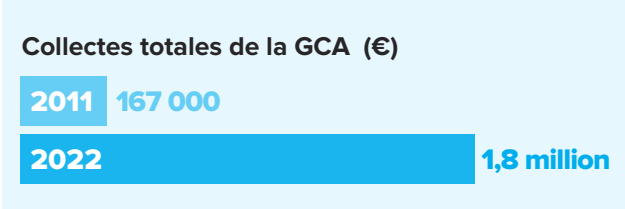

Lors d'un réexamen de la législation sur le droit d'auteur en 2021, la CISAC a défendu le système de guichet unique dans ses observations aux autorités géorgiennes. Elle a rappelé les problèmes qui émergent quand de multiples organisations d'octroi de licences sont autorisées à gérer en parallèle les mêmes droits. En plus de cette action de lobbying, la CISAC, l'OMPI, l'IFFRO et d'autres organisations ont apporté une aide structurelle conjointe à la société.

En 2023, la CISAC, l'IFFRO et le SCAPR ont de nouveau plaidé pour la préservation du système de guichet unique. Dans une lettre au gouvernement datée du 1er mars, ils écrivent : « Notre expérience dans cette région montre qu'une gestion collective efficace des droits n'est possible que lorsque le nombre d'entités exerçant leurs activités dans le pays est limité à une seule société par catégorie de droits, mais pas quand de multiples sociétés représentent le même type d'ayants droit (p. ex. les auteurs d'œuvres musicales). La possibilité d'une gestion en parallèle des mêmes droits par plusieurs organisations se faisant concurrence, si elle était autorisée, saperait les importants progrès accomplis en Géorgie à ce jour. »

L'Ukraine d'avant la guerre, qui a compté jusqu'à 19 OGC en activité, est un exemple notoire des risques liés à l'absence d'un système de guichet unique. La plupart de ces organisations manquaient des ressources humaines et des connaissances de base nécessaires, causant beaucoup de tort aux auteurs du fait de la fragmentation du marché, de la confusion et du manque d'efficacité des collectes.

En 2019, la Géorgie a déjà dû faire face à d'autres complications qui ont déstabilisé le système de gestion collective. La société russe RAO a annulé son accord de représentation avec la GCA et, à la même époque, la Georgian Rightholders Association (GERA) a vu le jour, ce qui a créé de la confusion parmi les créateurs, perturbé les collectes et mis en péril la stabilité de la gestion collective en Géorgie.

ARTS VISUELS : LE MEXIQUE RELANCE LA CAMPAGNE POUR LE DROIT DE SUITE

La campagne initiée par la CISAC et European Visual Artists (EVA) pour l'adoption universelle du droit de suite se poursuit à l'OMPI avec l'élaboration d'un guide pratique par le Professeur Ricketson, l'un des plus grands spécialistes de la question.

Ce guide, présenté au Comité permanent de l'OMPI sur le droit d'auteur (SCCR), propose des dispositions types inspirées des systèmes de droit de suite existants à travers le monde. Le droit de suite fait partie des thèmes de travail du SCCR depuis 2017.

En **Amérique latine**, le lobbying conjoint du Groupe technique régional AGP de la CISAC et de la société mexicaine SOMAAP a permis l'approbation et la publication de tarifs officiels par l'Office **mexicain** du droit d'auteur, qui viennent couronner 20 années d'efforts pour instaurer le droit de suite au Mexique. Ces tarifs s'appliqueront à tout acte de revente d'une œuvre d'art originale dans une salle de vente, un établissement commercial ou par un professionnel du marché de l'art. En **Argentine**, un nouveau projet de loi visant à instaurer le droit de suite a été présenté. La CISAC suivra l'évolution de la situation et apportera son soutien dans ce pays en partenariat avec son Conseil de créateurs, le CIAGP.

Pour l'**Asie-Pacifique**, la CISAC a défendu la mise en œuvre du droit de suite dans cette région (Japon, Corée et Nouvelle-Zélande entre autres) auprès de la Commission européenne, dans le cadre des négociations sur les accords commerciaux entre l'UE et ces tierces parties. Ce lobbying intensif a conduit à l'introduction du droit de suite dans le nouvel accord commercial entre la Nouvelle-Zélande et l'UE.

La signature officielle de l'ALE est prévue courant 2023, après quoi les deux parties engageront les procédures nécessaires pour son entrée en vigueur. Selon les dispositions de l'ALE, le droit de suite sera mis en application au maximum deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord.

En **Afrique**, la CISAC s'est associée à la Biennale de Dakar et au gouvernement sénégalais pour inaugurer le premier Prix Ousmane Sow pour le droit de suite, en l'honneur de l'ancien Vice-Président de la CISAC. Ce prix a été attribué à l'artiste sénégalais Abdoulaye Ka en présence du Président sénégalais Macky Sall.

Le Directeur Régional Afrique de la CISAC remet le prix Ousmane Sow pour le droit de suite à l'artiste sénégalais Abdoulaye Ka.

©DakArt

UN ÉVÈNEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DANS L'AV SE PENCHE SUR LES SUCCÈS REMPORTÉS EN AMÉRIQUE LATINE ET EN EUROPE

La campagne pour une rémunération équitable des auteurs audiovisuels a continué de progresser toute l'année. La CISAC a coorganisé un deuxième événement international en ligne consacré aux avantages économiques et culturels de l'application du droit à rémunération en Europe et en Amérique latine.

Les scénaristes et réalisateurs sont au cœur du processus de création sur lequel repose toute l'industrie audiovisuelle. Pourtant, dans un grand nombre de pays, leur protection juridique et économique n'est pas à la hauteur de leur rôle incontournable, en particulier face à la multiplication des contenus audiovisuels dans l'univers du streaming. L'Europe et l'Amérique latine sont les deux régions qui possèdent les cadres juridiques les plus avancés et des systèmes de gestion collective pour les créateurs audiovisuels. Dans ces deux régions, les réglementations évoluent dans le même sens : vers un renforcement des droits à rémunération obligatoires visant à garantir une rémunération équitable.

En mars 2023, les auteurs et leurs organisations se sont réunis en ligne pour partager les succès enregistrés et démontrer comment la législation peut protéger les créateurs audiovisuels. L'accent a été mis sur les victoires législatives remportées en **Colombie**, en **Uruguay**, au **Chili** et en **Slovénie**.

Lors du débat qui a attiré près de 300 experts, créateurs et décideurs politiques, plusieurs scénaristes et réalisateurs reconnus comme Daniella Castagno, Henrique De Freitas Lima, Urša Menart et Aleksander Pietrzak ont partagé leurs expériences.

Des experts de la Fédération latino-américaine des sociétés d'auteurs audiovisuels (FESAAL), de la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) et de la CISAC ont également pris la parole. L'évènement était animé par Janine Lorente, une spécialiste des droits des auteurs audiovisuels.

Cristina Perpiña-Robert Navarro, Directrice des Affaires juridiques de la CISAC, a expliqué que les collectes liées au répertoire audiovisuel sont traditionnellement très inférieures à celles des autres répertoires. Malgré la popularité générale de la télévision et du cinéma et la croissance rapide du secteur de la vidéo par abonnement pendant la pandémie, ce secteur ne représente toujours que 6,3 % des droits collectés dans le monde pour les créateurs.

Pour voir ou revoir cet événement, voici les liens vers la captation originale (code d'accès : wCb@2cH4) et la version en anglais.

Discussions avec la Commission coréenne du droit d'auteur

La CISAC a également apporté son soutien à la campagne en **Corée**. En novembre, la Confédération a accueilli une délégation de la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC) pour parler du droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels. La société d'auteurs locale DGK est membre provisoire de la CISAC et mène actuellement campagne auprès des parlementaires coréens afin qu'ils intègrent une telle disposition dans la législation nationale.

La CISAC a accueilli une délégation de la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC). © CISAC

Les délégués de la KCC ont examiné quatre études de cas publiées récemment qui montrent de quelle façon la législation a favorisé la croissance du secteur audiovisuel en Italie, en Espagne, en Pologne et en Amérique latine, sans aucun effet négatif sur l'économie. ●

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES : ANALYSE DES TENDANCES DU MARCHÉ DU STREAMING

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC reste la source de données de référence sur le secteur mondial de la gestion collective. C'est un outil de sensibilisation et une source de données et d'analyses exclusives sur le marché mondial, utilisé par les sociétés membres de tous les pays pour éduquer et influencer.

Le Rapport 2022 détaille les tendances en matière de collectes par répertoire, par région et par source de revenus. Il présente des études de cas sur les meilleures pratiques, comme autant d'exemples du travail effectué par les sociétés pour augmenter les revenus. Publié en trois langues, il montre que les collectes ont renoué avec la croissance en 2021 mais restent inférieures de 5,2 % au niveau d'avant la pandémie.

Le Rapport sur les collectes mondiales met en lumière un certain nombre d'enjeux clés :

- Les succès durement acquis par les sociétés pour délivrer des licences pour les exploitations en ligne
- Le rôle du numérique comme moteur de la croissance des collectes dans le futur
- La sous-valorisation du streaming pour les créateurs et les moyens d'améliorer la situation
- De multiples exemples et études de cas montrant le rôle essentiel des sociétés pour rémunérer et soutenir les créateurs.

Dans son avant-propos, le Président de la CISAC Björn Ulvaeus, cité par le quotidien français *Le Monde*, résume bien la situation : « L'univers du streaming laisse un goût d'inachevé car il n'a toujours pas résolu la question de sa capacité à faire vivre les créateurs de façon juste et équitable. » Le Président du conseil d'administration de la CISAC a quant à lui été cité dans *Billboard* réclamant une hausse des prix des abonnements aux plateformes musicales – un autre grand thème du rapport 2022.

Le rapport a attiré plus de 250 articles dans toutes les langues, notamment dans *Le Monde, Il Sole, EFE, Billboard, Variety*.

Revenus du numérique et évolution annuelle
(milliards EUR)

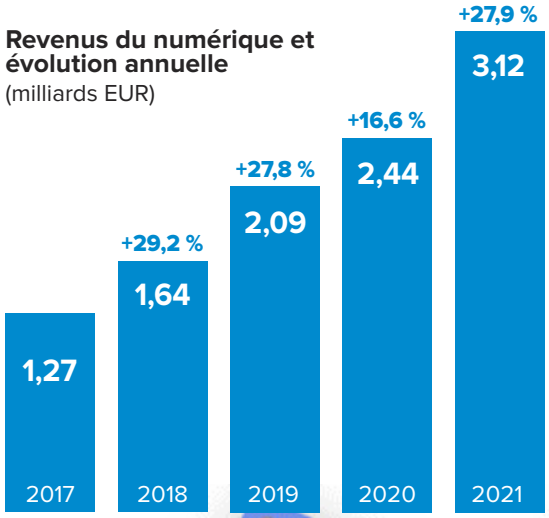

CIAM
MUSIC CREATORS OF THE WORLD

TIKTOK AU CŒUR DES PRIORITÉS DU CIAM

Le Conseil International des Créateurs de Musique a organisé une série de forums en ligne très suivis et tenu sa première Assemblée Générale en ligne avec l'élection d'un nouveau Comité Exécutif, ainsi que sa première réunion en présentiel en près de trois ans, à Rome, début décembre 2022.

Le premier Forum en ligne du CIAM d'avril 2022 a notamment donné la parole au **Professeur Daniel Gervais, titulaire de la chaire Milton R. Underwood en Droit** et **Directeur du programme sur la propriété intellectuelle de l'Université Vanderbilt**, et à **Tommy Danvers de tokentraxx.com**. Ils se sont penchés sur les NFT et l'impact de l'IA sur les créateurs de musique et le droit d'auteur. En janvier, un second forum s'est interrogé sur la meilleure façon pour les créateurs d'exploiter TikTok et s'est intéressé aux revenus de licences que ce réseau pourrait générer. Les intervenants étaient Jordan Lowy, responsable de l'édition musicale, des licences et des partenariats de TikTok, et Tobias Holzmüller, conseiller juridique de la GEMA.

En juin, l'élection du nouveau Comité Exécutif a donné lieu à une réorganisation des groupes de travail (GT) du CIAM. Le développement professionnel, l'équité, l'inclusion et la diversité, et le bien-être financier des créateurs de musique sont désormais du ressort du Groupe de travail AV, Gouvernance et Présidence.

Le CIAM continue de soutenir ses Alliances partenaires à travers le monde. Il est notamment intervenu au Vietnam, au Chili et aux États-Unis et était présent aux réunions de l'APMA à Séoul en novembre 2022. Aux côtés de l'ALCAM, la MCNA, la PACSA, l'APMA et l'ECSA, The Ivors Academy et l'Académie de la Musique Africaine ont régulièrement assisté aux réunions du CIAM. Le CIAM soutient par ailleurs les campagnes *#FixStreaming* et *Credits Due*.

Jörg Evers à l'Assemblée Générale 2018 du CIAM de Budapest au Mexique. ©CISAC

Enfin, c'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de notre cher ami et collègue **Jörg Evers, Vice-Président du CIAM**, intervenu en février. Personne au CIAM n'oubliera la grande expérience de Jörg sur toutes les questions relatives aux auteurs de musique, ainsi que sa passion et son empathie pour les créateurs du monde entier.

Eddie Schwartz, President du CIAM.

CIAGP

DROIT DE SUITE, TECHNOLOGIE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

Le Conseil International des Créateurs d'Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) œuvre à garantir que les droits des auteurs sont respectés dans un environnement de plus en plus numérique. Le Conseil a choisi ses nouveaux Président et Rapporteur Général pour diriger son programme de travail. L'artiste franco-algérien Kader Attia a été élu à la Présidence et Marie-Anne Ferry-Fall, la Directrice Générale de l'ADAGP, devient Rapporteur Général. Lors de la réunion annuelle du Conseil, les membres ont discuté de ses priorités comme l'octroi de licences aux plateformes numériques et l'application des NFT aux arts visuels.

Au niveau européen, le CIAGP a adopté une résolution enjoignant la Commission européenne de s'assurer de la transposition de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique dans tous les États membres qui ne l'appliquent pas encore.

En Amérique latine, le lobbying conjoint du CIAGP, du Groupe technique régional AGP de la CISAC et de la SOMAAP a permis l'approbation et la publication de tarifs officiels par l'Office mexicain du droit d'auteur.

Les groupes de travail du CIAGP ont amélioré les outils technologiques et les échanges d'informations pour faciliter l'identification des œuvres, renforcer l'octroi de licences et garantir l'exactitude des répartitions. L'outil AIR (*Automated Image Reconnaissance*) a considérablement amélioré l'efficacité de l'identification et du suivi des utilisations des œuvres visuelles en ligne. Les groupes de travail ont fait avancer les échanges de données grâce à trois bases de données. ●

Marie-Anne Ferry Fall, Directrice Générale de l'ADAGP et Rapporteur Général du CIAGP ©Caroline Bleux

MEMBRES PAR RÉGION

118 PAYS/TERRITOIRES – 227 MEMBRES

Remarque sur les catégories de membres : les membres de plein droit de la CISAC sont des organisations de gestion collective et sont tenus de respecter les Règles professionnelles et les Résolutions de la Confédération. Les membres provisoires doivent accomplir une période d'essai de deux ans avant d'accéder au statut de membre de plein droit. Par ailleurs, la CISAC admet aussi des EGD Clientes, des entités qui n'ont pas le statut de membres mais qui gèrent des droits pour le compte des ayants droit.

EUROPE
46 pays
106 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	P	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
COPYSWEDE	P	AV	SUÈDE
CRSEA	A	NR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EDEM	P	M	GRÈCE
EKKI	P	M	ESPAGNE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GCA	M	M, D, L	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
ISOCRATIS	P	AV	GRÈCE
IVARO	P	AGP	IRLANDE
KAZAK	P	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
MYNDSTEF	P	AGP	ISLANDE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	M	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS FOR MUSIC	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	P	AV	BELGIQUE
SABAM	A	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SGAE	M	M, AV, D	ESPAGNE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	SR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAMP SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE

CANADA/USA
2 pays
12 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
ASCRL	P	AGP	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA

Membres reclassés Membres provisoires :

AAS (Azerbaïdjan), APSAV (Pérou), BCDA (Congo), BGDA (Guinée), BSCAP (Belize), BUBEDRA (Bénin), BUMDA (Mali), BUTODRA (Togo), CMC (Cameroun), COSOTA (Tanzanie), CREAIMAGEN (Chili), ECCO (Sainte-Lucie), IVARO (Irlande), KazAK (Kazakhstan), OMDA (Madagascar), OTDAV (Tunisie), SACERAU (Égypte), SACS (Seychelles), SACVEN (Venezuela), SASUR (Suriname), SAVA (Argentine), SOCILADRA (Cameroun), SOGEM (Mexique), UPRS (Ouganda), ZAMCOPS (Zambie)

Membres provisoires devenus Membres :

OAZA (République Tchèque, AV)

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre
A = Membre associé
P = Membre provisoire

REPERTOIRE

M = Musique **AV** = Audiovisuel **AGP** = Arts visuels **L** = Littérature **D** = Dramatique **SR** = Sans répertoire

MEMBRES PAR RÉGION

118 PAYS/TERRITOIRES – 227 MEMBRES

ASIE-PACIFIQUE
17 pays/territoires
30 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	M	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOLAA	P	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KOSCAP	P	M	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCSN	P	M	NÉPAL
MÜST	M	M	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
24 pays
47 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	P	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	P	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	P	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	M	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	P	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	M	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	P	M, D	VENEZUELA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SASUR	P	M	SURINAME
SAVA	P	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	P	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

AFRIQUE
29 pays
32 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	P	M, AV, D, L	CONGO
BGDA	P	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	P	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	P	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	P	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	M	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	P	M	CAMEROUN
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
COSOMA	M	M, L	MALAWI
COSOTA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSK	P	M	KENYA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
OMDA	P	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	P	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SACERAU	P	M, AV	ÉGYPTE
SACS	P	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	P	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	P	M	OUGANDA
ZAMCOPS	P	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre
A = Membre associé
P = Membre provisoire

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2022 :

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	RÉGION
COPYSWEDE	P	AV	SUÈDE	EUROPE
EDEM	P	M	GRÈCE	EUROPE
EKKI	P	M, AV, D, L, AGP	ESPAGNE	EUROPE
MYNDSTEF	P	AGP	ISLANDE	EUROPE

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2022 :

COSON (Nigéria, M), ODDA (Djibouti, M), RUR (Fédération de Russie, AV, M), SOMAS (Mozambique, M), UPRAVIS (Fédération de Russie, AGP), WGAW (États-Unis, AV, D)

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de janvier 2023 :

MCSN (Nigéria, M)

Sociétés réadmises en tant que Membres :

MESAM (Turquie, MU), MSG (Turquie, MU)

EGD Clientes de la CISAC :

ALLTrack (États-Unis, M), CMRRA (Canada, M), DALRO (Afrique du Sud, L, D, AGP), ESMAA (Émirats arabes unis, M), Hexacorp Ltd (États-Unis, M), MCPS (Royaume-Uni, M), NexTone (Japon, M), ORFIUM (Grèce, M), SESAC (États-Unis, M), Soundreef (Royaume-Uni, M), UNISON (Espagne, M).

STRUCTURE DES COMITÉS DE LA CISAC

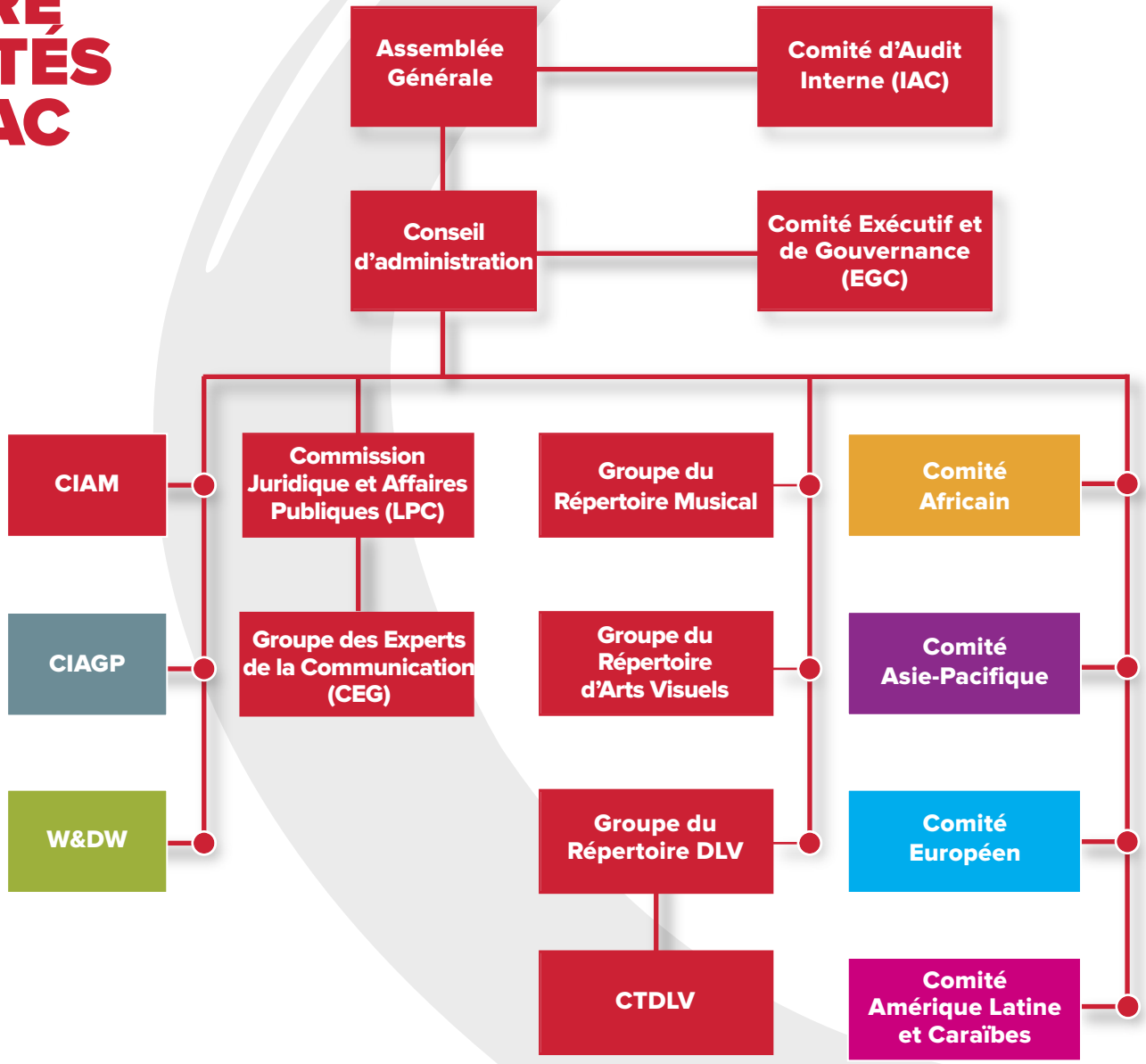

DIRECTION & CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CISAC

GADI ORON
Directeur Général

MARTIAL BERNARD
Directeur des Opérations

SYLVAIN PIAT
Directeur Business

CONSTANCE HERREMAN
Directrice par intérim des Affaires Juridiques et Publiques

ANNA NEALE
Directrice attachée à la Présidence et aux Créateurs

ADRIAN STRAIN
Directeur de la Communication

LAURE MARGERARD
Directrice des Droits mécaniques

JOSÉ MACARRO
Directeur des Systèmes d'Information

MITKO CHATALBASHEV
Directeur Régional Europe

RAFAEL FARIÑAS
Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes

BENJAMIN NG
Directeur Régional Asie-Pacifique

SAMUEL SANGWA
Directeur Régional Afrique

M. CASTELLO BRANCO
UBC
Président du conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général (Brésil)

J. BROWN
SOCAN
Vice-Présidente du conseil d'administration de la CISAC et Directrice Générale (Canada)

P. RAUDE
SACD
Vice-Président du conseil d'administration de la CISAC et Secrétaire Général (France)

D. ORMSTON
APRA
Directeur Général (Australasie)

A. SZINGER
ARTISJUS
Directeur Général (Hongrie)

E. MATTHEWS
ASCAP
Directrice Générale (États-Unis)

D.M. ALAOUI
BMDA
Directrice Générale (Maroc)

V. ROMANO BLASCO
DAMA
Directeur Général (Espagne)

H. HEKER
GEMA
Directeur Général (Allemagne)

G-Y. CHU
KOMCA
Président (Corée du Sud)

K. IZAWA
JASRAC
Président (Japon)

A.C. MARTIN
PRS for Music
Directrice Générale (Royaume-Uni)

C. RAP-VEBER
SACEM
Directrice Générale-Gérante (France)

R. CANTORAL ZUCCHI
SACM
Directeur Général (Mexique)

G. OCAMPO
SADAIC
Directeur Général (Argentine)

A. LEBETHE
SAMRO
Directrice Générale (Afrique du Sud)

M. FEDELI
SIAE
Directeur Général (Italie)

U. PAPPI
VG BILD-KUNST
Directeur Général (Allemagne)

J. GUTIÉRREZ VICÉN
VEGAP
Directeur Général (Espagne)

CISAC Rapport annuel 2023 - Tous droits réservés - 05/2023

CISAC
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org

SOMMAIRE